

**IL FAUT TOUT UN VILLAGE**

**70 ans d'engagement et  
un nouveau nom pour  
réaffirmer l'essentiel**



**NOUVEAU**

**La parole aux premiers  
concernés  
*Confidences de confiés,*  
par Ourika**

*Le*  
**BPE**

**LE BULLETIN  
DE LA PROTECTION  
DE L'ENFANCE**

# **VIOLENCES EN MECS UN PAS DE CÔTÉ AVEC LES EXPERTS DU GIGN**



N° 172-175  
ÉTÉ 2026

Une publication proposée par L'Action Sociale  
En collaboration avec :



## Pourquoi tant de résistance ?



**DIDIER LESUEUR**  
Rédacteur en chef du BPE  
Ex-Délégué général de l'Odas

**Vous avez envie de proposer un sujet à l'équipe de rédaction du BPE, de présenter un travail que vous menez, une expérience que vous construisez, ou simplement exprimer un coup de cœur ou un coup de gueule, écrivez-nous : [assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com)**

Les rapports entre les parents et les services de l'Aide sociale à l'enfance sont un sujet déjà très ancien. Rappelons-nous qu'il a fallu attendre 1984, déjà 42 ans, pour que le législateur s'en empare sérieusement <sup>(1)</sup>. Cette loi qui posait dès son titre le sujet du droit des familles a également posé les bases du projet pour l'enfant, institué formellement 23 ans après, par la loi du 5 mars 2007 <sup>(2)</sup>.

Sans omettre de signaler la loi dite 2002-2 <sup>(3)</sup> qui rendait aussi obligatoire la réalisation d'un contrat de séjour ou d'un document individuel de prise en charge élaboré avec la personne concernée ou son représentant légal (article 311-4 du Code des Familles et de l'Action Sociale). Après hésitations, les Départements ont vite décidé que cette disposition ne s'appliquait qu'aux structures habilitées, alors même que cet article précise explicitement qu'il concerne aussi les services sociaux et médico-sociaux !

On ne peut donc que constater que les rapports entre les parents et les services de l'aide sociale à l'enfance rencontrent des résistances institutionnelles fortes. Mais également des pratiques qui peinent à évoluer dans un trop grand nombre de situations. Le témoignage de Marine publié dans la présente édition du BPE est très édifiant à cet égard.

La faiblesse du nombre de projets pour l'enfant dans les Départements est un autre marqueur de cette résistance. Il est vrai que l'écriture d'un projet de vie ne va pas de soi et fait peser aux

acteurs concernés une obligation à laquelle la très grande majorité des parents et des enfants de notre pays serait bien en peine de produire. Mais il est aussi vrai que la mobilisation des services de l'aide sociale à l'enfance impose des exigences précisément pour organiser les relations entre les parents et les services afin de garantir les droits, mais également les objectifs et engagements de chacun pour accompagner l'enfant dans son éducation. C'est indiscutablement là que le contexte est radicalement différent. En effet, depuis 1984, le statut de l'éducation a profondément évolué, renvoyant dans la sphère strictement privée sa conduite. L'affaiblissement des structures de construction de sens collectif provoque une quasi-disparition des repères éducatifs partagés. Cette évolution anthropologique touche tous les parents, mais également tous les professionnels de l'enfance, et en particulier ceux de l'aide sociale à l'enfance.

C'est pourquoi la construction de repères éducatifs plus partagés devrait être au centre des politiques de prévention et constituer un levier d'évolution des pratiques. En ce sens, les prochaines *Assises Nationales de la Protection de l'Enfance* à Strasbourg constituent un espace unique de réflexion et de partage pour ensemble s'inspirer et progresser !

<sup>(1)</sup> Loi 84-422 du 6 juin 1984 relative aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'État.

<sup>(2)</sup> Loi 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

<sup>(3)</sup> Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

## SOMMAIRE

<b>ENTRETIEN INSPIRANT : Lucie Berné et Alice Tenaud du Service ASAE de l'association Aurore</b>	
Nantes.....	5
<b>BONNE PRATIQUE : Au Havre un accompagnement dédié aux parents de moins de 20 ans.....</b>	9
<b>DOSSIER : Désescalade de la violence, ce que le GIGN peut apprendre à la protection de l'enfance.....</b>	14
<b>CONFIDENCES DE CONFIES :</b>	24
- L'école comme échappatoire.....	24
- Focus sur l'association En Place.....	26
- Pas si anecdotique.... Cassos.....	28
<b>FONDATION VILLAGES D'ENFANCE ENSEMBLE : 70 ans d'engagement : un cahier qui retrace notre histoire et un nouveau nom pour réaffirmer l'essentiel.....</b>	30
<b>FNADEPAPE : Clermont-Ferrand ouvre ses portes à « la plus grande famille de France »</b>	
Retour sur le 68 <sup>e</sup> congrès de la FNADEPAPE.....	36
<b>TRIBUNE LIBRE : Marine nous partage son parcours et ses réflexions sur ce que vivent les familles d'enfants confiés.....</b>	40
<b>REPAIRS : Aide sociale à l'enfance : et si chaque enfant avait enfin son propre avocat ?.....</b>	44

**AVERTISSEMENT : la rédaction du BPE est soucieuse de promouvoir et de soutenir la parole des premiers concernés et leur engagement bénévole auprès de leurs pairs. C'est pourquoi elle met à disposition d'associations de personnes concernées, plusieurs pages dans chaque numéro. Si la rédaction partage l'essentiel de leurs sujets de préoccupation, les messages délivrés et propos engagés tenus dans les colonnes de ces associations n'engagent que leurs rédacteurs et ne sauraient être imputés au BPE.**



### PROTECTION DE L'ENFANCE : UN PROJET DE LOI JUGÉ INSUFFISANT

Le projet de loi relatif à la protection des enfants, présenté en conseil des ministres le 27 mai 2026 par la ministre de la Santé Stéphanie Rist et le garde des Sceaux Gérald Darmanin, doit être examiné à l'Assemblée nationale en juillet. Texte « resserré » d'une dizaine d'articles, il prévoit notamment la création d'une ordonnance de sûreté de l'enfant, l'accélération des procédures de délaissement parental (ramenée de un an à six mois) et la généralisation du contrôle des antécédents judiciaires de tous les adultes en contact avec des enfants, avec la création d'une « liste noire ». Un texte jugé « anecdotique » par bon nombre d'acteurs concernés. La Cnape, le Gepso et l'Unicef France ont dénoncé un « assortiment de petites mesures techniques, largement insuffisantes » face à la crise structurelle du secteur, et annoncent 94 mesures complémentaires à destination des parlementaires. L'Uniopss s'inquiète d'une accélération des séparations définitives entre enfants et parents sans financement des dispositifs alternatifs. Départements de France pointe, de son côté, la pénurie de professionnels et dénombre « près de 150 articles de loi en moins de 20 ans » sans refondation effective.

### LES ASSOCIATIONS MANQUENT DE DONS



Selon la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise), 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année en France, et 5,4 millions d'adultes déclarent en avoir subi avant leurs 18 ans.

Malgré la multiplication des affaires, le financement associatif reste insuffisant. L'association Face à l'inceste, qui lutte depuis vingt-cinq ans contre ce fléau, dispose d'un budget de 500 000 euros, dont seulement 25 % proviennent de dons de particuliers. Sa présidente, Solène Podevin Favre, pointe un manque de volonté politique : « Si le grand public constatait une ambition sérieuse des élus pour protéger les enfants, je suis certaine que les dons seraient plus nombreux. » Les associations de lutte contre les violences sur mineurs ne bénéficient par ailleurs que d'une réduction fiscale de 66 %, contre 75 % pour celles intervenant dans les violences domestiques.

### LE SÉNAT ADOPTE LE DROIT AUTOMATIQUE À UN AVOCAT POUR LES ENFANTS PROTÉGÉS



Le Sénat a adopté à l'unanimité, le 28 mai 2026, la proposition de loi garantissant à tous les mineurs concernés par une mesure d'assistance éducative l'assistance systématique d'un avocat, quel que soit leur âge. Le texte avait déjà été voté à l'una-

nimité par l'Assemblée nationale le 11 décembre 2025. Le vote a failli ne pas avoir lieu dans les termes initiaux : le 20 mai, la commission des lois avait profondément remanié le texte, remplaçant le principe de l'assistance systématique par un dispositif limité aux seuls enfants considérés comme discernants (pouvoir comprendre le sens de la procédure pénale), expérimenté pendant dix-huit mois dans cinq tribunaux seulement. En séance publique, sept amendements identiques déposés par l'ensemble des groupes politiques ont rétabli la version adoptée par l'Assemblée nationale. Le garde des Sceaux Gérald Darmanin a soutenu le texte, mais il a mis en garde contre un risque d'application immédiate, faisant valoir l'insuffisance du nombre d'avocats formés et un coût estimé à près de 300 millions d'euros par an. Après négociations, un compromis a été trouvé : le sous-amendement socialiste fixant l'entrée en vigueur au 6 janvier 2027 a été adopté par 288 voix contre 34. Le texte doit désormais revenir devant l'Assemblée nationale pour adoption définitive. Gérald Darmanin s'est engagé à l'inscrire à l'ordre du jour du Palais Bourbon dès le 30 juin, dans le cadre du temps gouvernemental réservé au projet de loi sur la justice criminelle.



### LES OUBLIÉS DE LA RÉPUBLIQUE LANCENT UN OUTIL DE SUIVI DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



L'association *Les Oubliés de la République* a annoncé le 8 avril 2026 le lancement prochain de *GéoASE*, un site Internet destiné à mesurer la transparence des départements en matière de protection de l'en-

fance. L'outil s'appuie sur les données de la DREES et de l'ONPE, ainsi que sur des demandes d'accès aux documents administratifs adressées directement aux 101 départements français, soit 707 sollicitations au total.

*GéoASE* entend mesurer le respect des obligations légales des départements envers les quelque 380 000 enfants et 30 000 jeunes majeurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) en France. Un mois après l'envoi de ces demandes, le taux de réponse s'établit à 28 %, selon le communiqué de l'association.

L'initiative fait suite au rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur les manquements de la protection de l'enfance, publié le 8 avril 2025, qui avait pointé des inégalités de traitement selon les territoires.

### QUÉBEC LANCE LA STRATÉGIE GRANDIR EN CONFIANCE POUR MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS

Le gouvernement du Québec a annoncé le 1<sup>er</sup> avril 2026 le lancement de la stratégie *Grandir en confiance*, visant à renforcer la protection de l'enfance et le soutien aux familles vulnérables. Présentée par la ministre de la Santé et des Services sociaux, Sonia Bélanger, cette stratégie est structurée autour de six orientations, dont le renforcement des services de prévention, la stabilité des milieux de vie pour les enfants placés et l'adaptation des services aux réalités autochtones. Elle sera déployée à travers trois plans de mise en œuvre d'ici 2035. Le premier plan court jusqu'en 2029. Le ministère de la Santé et des Services sociaux et Santé Québec (société d'État qui coordonne les services de santé et les services sociaux du pays) y consacreront 34 millions de dollars sur trois ans. La stratégie répond notamment à une hausse marquée des signalements à la protection de la jeunesse en augmentation de 110 % en 20 ans.

### 112 ENFANTS SIGNALÉS DISPARUS CHAQUE JOUR EN FRANCE EN 2025

En 2025, 40 953 disparitions de mineurs ont été signalées auprès des forces de l'ordre en France, soit une hausse de 6,4 % par rapport à l'année précédente, selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur relayés par le numéro d'urgence 116 000 à l'occasion de la *Journée Internationale des Enfants Disparus*.

Cette augmentation rompt la tendance à la baisse observée depuis 2021. Elle est portée principalement par les fugues, qui représentent 95 % des signalements (38 706 cas, +6,2 %), et par une hausse marquée des disparitions inquiétantes, en progression de 18,6 % avec 1 629 signalements. Ces dernières concernent désormais majoritairement des mineurs de moins de 15 ans. Chez les jeunes filles, une exploitation sexuelle est présumée ou avérée dans près d'un tiers des dossiers. Seuls les enlèvements parentaux sont en recul, avec 618 signalements (-7,1 %). Le 116 000 enregistre de son côté une hausse de 18,2 % des appels reçus. L'association rappelle qu'il n'existe aucun délai légal avant de signaler une disparition : le dépôt doit être effectué sans attendre auprès de la police ou de la gendarmerie.



# « Un mineur non accompagné est un mineur avant d'être un étranger »



**Quand les éducateurs renouent le lien avec les familles restées au pays**

**C**omme le montre le choix de programme des Assises de la Protection de l'Enfance 2026, la question d'un travail revivité avec les familles en protection de l'enfance n'a jamais été si urgent. Pourtant, lorsqu'il s'agit des mineurs non accompagnés (MNA), ce sujet reste encore largement dans l'angle mort des pratiques professionnelles. Comme si l'éloignement géographique, les frontières administrati-

ves ou les enjeux liés au droit des étrangers rendaient presque impensable un travail éducatif avec les parents restés au pays.

À Nantes, au sein du service ASAE de l'association Aurore, Lucie Berné, cheffe de service, et Alice Tenaud, référente des projets personnalisés, tentent pourtant d'ouvrir cette voie. Avec prudence, modestie parfois, mais aussi avec conviction. Contacts en visio avec des mères en Afghanistan, échanges traduits « bri-

colés » avec les moyens du bord, rétablissement de liens familiaux interrompus par l'exil ou la guerre... Leur expérience met en lumière une réalité simple mais souvent oubliée : les mineurs non accompagnés ont, pour la plupart, une famille, des proches, une histoire relationnelle qui continue d'exister malgré la distance.

Dans cet entretien, elles reviennent sur les enjeux éducatifs, éthiques et parfois politiques de cette démarche encore peu développée, mais

qu'elles jugent essentielle pour sécuriser les parcours des jeunes.

**Karine Senghor : Dans votre service, la question du travail avec les parents des mineurs non accompagnés est une question que vous commencez à travailler...**

**Lucie Berné :** Le travail avec les familles existe depuis plusieurs années au sein de l'association et des services MNA, mais c'est assez récent que l'on en parle comme un axe de travail à part entière à l'échelle de l'association. On a des groupes de travail entre chefs de service autour des mineurs non accompagnés, et ça fait partie des sujets qu'on commence à aborder. Au sein du service ASAE à Nantes, on le travaille déjà, mais encore de façon ponctuelle. Ce n'est pas encore vraiment inscrit dans notre projet de service. Pourtant, petit à petit, on fait déjà ce travail avec certaines familles.

**Karine Senghor : Pourquoi est-ce un enjeu important ?**

**Lucie Berné :** J'étais éducatrice avant d'être cheffe de service et j'ai essentiellement travaillé auprès de mineurs non accompagnés. Et je me suis rendu compte, au fil des années, que la place des parents pour ces jeunes-là n'était pas inexistante... mais presque.

À l'époque, on parlait encore de « mineurs isolés ». Et derrière ce terme, il y avait presque l'idée qu'il n'y avait pas de parents. Or, il y a des parents. Ils sont simplement hors du territoire français. Mais ils existent, ils comptent, ils restent présents dans la vie psychique et affective des jeunes.

Pendant longtemps, le seul moment où l'on échangeait éventuellement avec les familles, c'était dans le cadre des démarches de régulari-



**Lucie Berné, cheffe du service ASAE (Nantes) à l'association Aurore.**

sation. Et paradoxalement, il fallait presque taire ces liens familiaux. Dans certaines procédures liées au droit des étrangers ou à l'asile, on attend explicitement que le jeune soit « sans lien » avec sa famille. C'est une contradiction profonde avec la convention internationale des droits de l'enfant et avec les principes mêmes de la protection de l'enfance.

Cette réflexion est née progressivement dans ma pratique, parfois à partir de détails très concrets. Par exemple : dans certains logiciels professionnels, les noms des parents n'apparaissent même pas. Comme si ces parents n'existaient pas.

**Karine Senghor : Concrètement, comment travaillez-vous cette question avec les jeunes et leurs familles ?**

**Lucie Berné :** Pour l'instant, ce sont encore des choses qu'on fait un peu « par-ci par-là », mais qu'on aimerait développer davantage. Quand un jeune arrive dans le service, j'essaie déjà, au moment du contrat de séjour,

d'ouvrir le champ du possible. De lui faire comprendre qu'il peut parler de sa famille, qu'il peut être en lien avec elle et qu'on peut aussi l'accompagner dans cette dimension-là s'il le souhaite.

On sent bien que beaucoup de jeunes ne savent pas vraiment s'ils ont le droit de nous parler de leurs parents. Comme si cela pouvait être mal vu ou poser problème. Donc il y a déjà un premier travail pour que ce sujet ne devienne pas un tabou.

Ensuite, concrètement, on « bricole » beaucoup. Il y a la barrière de la langue, les décalages horaires, parfois les conflits dans certains pays, les problèmes de réseau, le manque de disponibilité des professionnels... Mais malgré tout, on essaie de lever ces freins. Avec un téléphone, un ordinateur, un traducteur au téléphone, le jeune à côté de nous, on arrive malgré tout à créer du lien.

**Karine Senghor : Vous arrivez donc réellement à échanger avec les familles ?**

**Alice Tenaud :** Avec certaines, oui. Pas avec toutes évidemment, parce qu'il y a énormément de contraintes. Certaines familles n'ont pas de téléphone ou pas de réseau. Il faut parfois passer par un voisin, un membre de la famille ou quelqu'un qui va physiquement prévenir les parents dans un village. Il faut aussi que tout le monde soit disponible au même moment.

Mais oui, parfois on y arrive. Récemment, par exemple, on a pu avoir un échange en visio avec la maman d'un jeune afghan, ainsi qu'avec ses frères et sœurs. Et puis, dans ces familles, il n'y a pas que les parents : il y a aussi les oncles, les tantes, les cousins... Le lien familial est souvent beaucoup plus large.

C'est un sujet qu'on refuse d'ignorer. Mais on l'aborde toujours avec beaucoup de subtilité et en respectant l'histoire du jeune. Parce qu'on ne connaît pas toujours les raisons exactes du départ, et elles peuvent parfois être liées à des difficultés familiales. Donc il faut aussi attendre que le jeune soit prêt.

### **Karine Senghor : Les jeunes eux-mêmes expriment-ils cette demande ?**

**Alice Tenaud :** Pas forcément de manière explicite. En tout cas, pas avec ces mots-là. Mais les familles apparaissent souvent spontanément dans les échanges : quand un parent est malade, quand le lien a été rompu, quand le jeune est inquiet...

Je pense aussi que beaucoup ne s'autorisent pas encore complètement à parler de ces questions-là avec les professionnels. Mais on sent que c'est un besoin important, même s'il n'est pas formulé directement.

### **Karine Senghor : Qu'est-ce que cela produit, concrètement, chez les jeunes et dans votre travail éducatif ?**

**Lucie Berné :** Il y a quelque chose de très fort autour du lien et de la reconnaissance. Quand un jeune voit qu'on échange avec sa mère ou son père, qu'on leur dit qu'il va bien, qu'on valorise son courage, sa réussite, cela produit quelque chose d'important.

Dans les situations où les relations familiales sont bonnes, cela rassure les parents. Et par ricochet, cela rassure aussi le jeune.

**Alice Tenaud :** Oui, ça sécurise tout le monde. Le jeune, sa famille... et finalement aussi le travail éducatif. Cela crée une continuité. Même si les parents ne sont pas présents phy-



**Alice Tenaud, référente des projets personnalisés au sein du service ASAE (Nantes) à l'association Aurore.**

siquement au quotidien, ils restent extrêmement importants dans la vie des jeunes. Et quand tout le monde est rassuré, le jeune peut avancer plus sereinement dans son parcours.

**Lucie Berné :** Tous ces jeunes ont vécu l'exil, donc une séparation familiale extrêmement forte. Parfois c'est un départ choisi, parfois non. Il y a à la fois une forme d'émancipation et un besoin très profond de rester relié à sa famille, de donner des nouvelles, de montrer sa réussite.

Et puis il ne faut pas oublier qu'ils sont adolescents. Ils quittent leur pays avec souvent beaucoup d'idéaux et d'espoir. Mais en arrivant en France, ils se confrontent à une réalité beaucoup plus difficile. À ce moment-là, il est essentiel qu'ils puissent être entourés, pas seulement par les éducateurs, mais aussi par leurs proches.

Quand on échange avec un parent, il y a aussi quelque chose de très symbolique : une forme de transmission, presque de passage de relais. Une

maman qui nous dit : « Prenez bien soin de mon fils », ce n'est pas anodin.

**Alice Tenaud :** C'est important de le préciser : bien sûr que les jeunes peuvent avoir des contacts directs avec leur famille. Mais là, la plus-value, c'est autre chose. C'est le fait qu'un lien se crée aussi entre les parents et les professionnels qui prennent soin de leur enfant ici, en France. Et ça, c'est très structurant pour tout le monde.

**Lucie Berné :** Il y a des situations très difficiles. Certaines mères ne savent même pas que leur fils est parti. D'autres restent des mois, parfois des années, sans nouvelles.

Il existe aussi la possibilité, avec la Croix-Rouge, de travailler au rétablissement des liens familiaux lorsqu'ils ont été rompus à cause de la guerre ou de l'exil. Ce sont des dispositifs encore peu sollicités mais qu'on essaie aussi de mobiliser.

### **Karine Senghor : Ces échanges avec les familles peuvent-ils aussi vous aider à mieux comprendre certaines difficultés des jeunes ?**

**Lucie Berné :** Oui, complètement. Les parents apportent souvent une grille de lecture essentielle. Ce sont eux qui connaissent le mieux leur enfant.

Mais cela peut aussi permettre un vrai travail de médiation éducative. Je pense à une situation où une mère faisait peser énormément de responsabilités sur son fils resté en France. Il devait rapidement travailler pour envoyer de l'argent à la famille et aider un frère malade.

Le fait d'assister à cet échange nous a permis, avec une infirmière, de repositionner certaines choses,

## ENTRETIEN INSPIRANT

de rappeler aussi les difficultés du jeune, de remettre chacun dans sa place. Ce travail-là est précieux.

**Alice Tenaud :** On ne sait pas toujours ce que la famille imagine de la vie du jeune en France. Certaines familles ont beaucoup d'attentes, notamment financières. Notre rôle est aussi de protéger le jeune dans cette relation, sans pour autant casser le lien familial.

Cela permet de mieux comprendre certaines pressions, certaines représentations, et ensuite de travailler avec le jeune pour qu'il ne soit pas mis en difficulté au quotidien.

**Lucie Berné :** J'aimerais vraiment insister sur le tabou qui existe encore autour de cette question. C'est aussi pour cela que j'ai souhaité témoigner aujourd'hui : pour essayer de faire bouger les lignes.

Bien sûr, il y a les réalités administratives, les enjeux de régularisation, la pression du droit des étrangers... Mais malgré cela, on peut défendre le maintien des liens familiaux.

Et surtout, il faut rappeler qu'un mineur non accompagné est d'abord un mineur avant d'être un étranger. Le changement de vocabulaire est important : on ne parle plus aujourd'hui de « mineur isolé étranger ».

Et ce n'est pas anodin. Cela permet aussi de faire évoluer les pratiques.

On peut travailler avec les MNA comme avec tous les enfants de la protection de l'enfance : travailler les liens familiaux, les liens d'émancipation, parfois les rétablissements de liens. En tout cas, c'est possible.

**Alice Tenaud :** Oui, c'est possible, et c'est extrêmement riche. Ce sont souvent des moments très émouvants pour tout le monde. Et surtout, cela sécurise profondément les jeunes et leurs familles. C'est vraiment quelque chose qu'il faut encourager, développer et partager entre professionnels.



Le service ASAE en Loire-Atlantique suit 80 mineurs non accompagnés et jeunes majeurs : accueil, soutien éducatif et social, insertion...

# Au Havre, maternité précoce rime avec accompagnement précoce

Depuis 2022, le CCAS de la ville gère un dispositif d'accompagnement individualisé des mères (et désormais des pères) de moins de 20 ans, un public particulièrement vulnérable sur le plan physiologique et psychologique.

Piloté par une éducatrice de jeunes enfants en étroite collaboration avec la filière pédopsychiatrique de l'hôpital public, ce programme centré sur les 1 000 premiers jours de l'enfant a déjà suivi une cinquantaine de familles.

**C'**est une intervention de protection de l'enfance qui, en 2021, va faire naître une initiative intéressante en matière de prévention. Cette année-là, un signalement d'une école du Havre alerte les services sociaux du département. Deux enfants de 2 et 3 ans accusent de lourdes carences éducatives.

*« Une évaluation médico-sociale est engagée, mais, rapidement, les parents cessent toute coopération. La police a dû intervenir à leur domicile »,* se souvient Myriam Jacquens, cheffe de service Soutien éducatif, enfance et jeunesse au CCAS du Havre.

Les autorités découvrent alors que les petits vivent dans des conditions d'hygiène catastrophiques. *« Leurs parents, âgés de moins de 20 ans, étaient sans ressources et n'avaient jamais été suivis par les services de PMI. Ils étaient passés sous les radars et s'étaient débrouillés seuls et avec le peu de ressources qui étaient les leurs. »*

Si cette situation était exceptionnelle dans sa gravité,



PHOTO © iStock

## BONNE PRATIQUE

les maternités précoces, elles, ne le sont pas au Havre. La ville affiche, en effet, un taux de 1,7 %, contre moins de 0,3 % en moyenne nationale. La précarité d'une part importante de ses habitants est avancée comme l'un des facteurs pouvant expliquer ce taux hors normes. « Dans la très grande majorité des cas, il s'agit d'enfants désirés par leurs jeunes parents, pas d'accident, complète Myriam Jacquens. Certains parents expliquent que c'est, pour eux, une manière de corriger leur propre enfance qui a souvent été malmenée et de montrer qu'ils seront, eux, de bons parents. Et peut-être plus encore, d'être reconnus par la société et de construire quelque chose qui soit socialement dans la norme. »

Mais, on le sait, les grossesses précoces sont souvent corrélées à plus de risques périnataux (prématurité, faible poids de naissance, problèmes cardiovasculaires...) et s'accompagnent fréquemment de difficultés socio-économiques. Plusieurs études ont par ailleurs montré que les jeunes mères ont souvent été exposées à des situations de précarité ou à des antécédents de violences, avec un risque élevé de transmission intergénérationnelle de leurs vulnérabilités.

### PRÉVENIR POUR MAINTENIR

C'est à partir de ces constats que Florence Thibaudeau-Rainot, adjointe au maire chargée des affaires sociales, s'est interrogée sur les moyens de prévenir ces situations, lesquelles conduisent trop souvent à devoir séparer des enfants de leurs parents à peine sortis de l'adolescence.

Une réponse a été élaborée en s'appuyant particulièrement sur les travaux et alertes de la professeure Gisèle Apter, pédopsychiatre au Havre et spécialiste des troubles de l'attachement au groupe hospitalier du Havre. Cette réponse repose sur la mise en place d'un accompagnement précoce des jeunes femmes, coordonné entre les différents professionnels du champ médical, du soin psychologique, de l'éducatif et de l'insertion sociale comme professionnelle. « Prévenir et intervenir dès que possible permet de limiter les situations de carences matérielles et affectives, les négligences et les ruptures de parcours, fréquemment observées en l'absence d'un soutien structuré. »

C'est précisément le CCAS de la ville qui pilote le dispositif, en étroite collaboration avec le Groupe Hospitalier du Havre (impliqué via ses services de périnatalité et de pédopsychiatrie), ainsi qu'avec le département de la Seine-Maritime, à travers les sages femmes, la PMI et les équipes médico-sociales de secteur. Le projet associe égale-



ment un ensemble de partenaires : la CAF, l'Éducation nationale, l'AHAPS (centre parental), la Mission locale, les maternités, les bailleurs sociaux, ainsi que des associations caritatives et de soutien à la parentalité.

Son coût est relativement modeste : autour de 90 000 euros annuels, et si la DREETS et la cité éducative ont, quant à elles, contribué au lancement du dispositif en 2022, le programme repose aujourd'hui sur un financement par l'ARS Normandie et le CCAS du Havre.

### LES PÈRES, ÉGALEMENT CIBLÉS

Le projet, qui ciblait initialement uniquement les mères de moins de 20 ans, s'ouvre désormais aux pères. « D'abord parce que plusieurs d'entre eux nous ont dit vouloir bénéficier de cet accompagnement. Nous avons aussi eu des cas où la mère a plus de 20 ans, mais le père est plus jeune, explique Myriam Jacquens. Enfin, il y a le cas de couples séparés où c'est le jeune père qui est particulièrement en demande pour pouvoir mieux s'occuper du bébé lorsqu'il en a la garde. »

L'accompagnement repose sur une prise en charge globale, coordonnée et individualisée, centrée sur les 1 000 premiers jours de l'enfant et poursuit plusieurs objectifs : soutenir la parentalité de ces jeunes parents qui sont souvent confrontés à des situations de vulnérabilité (précarité, violences, isolement, souffrance psychique) ; prévenir les risques éducatifs et sociaux pour l'enfant ; favoriser l'insertion socioprofessionnelle et/ou la continuité scolaire des jeunes parents et restaurer des

### PROFILS DES MAMANS ACCOMPAGNÉES

Âge : 14 à 19 ans, dont 38 % mineures.

73 % étaient enceintes à l'entrée dans le dispositif, à 4 mois de grossesse en moyenne.

65 % déclaraient avoir désiré leur enfant ; parmi celles qui ne le souhaitent pas, la moitié était mineures.

7 jeunes femmes ont intégré le dispositif lors d'une deuxième grossesse.

64 % étaient en couple au début de l'accompagnement ; 67 % des pères ont reconnu l'enfant, mais leur implication quotidienne reste limitée.

42 % résidaient en QPV.

Hébergement : 46 % chez leurs parents, 27 % chez un tiers, 10 % en structure collective, 7 % sans domicile fixe.

72 % bénéficiaires du RSA.

Niveau scolaire : 18 % sans diplôme, 25 % niveau brevet, 31 % niveau CAP-BEP, 24 % niveau baccalauréat.

35 avaient subi des violences (sexuelles, physiques ou psychologiques).

31 présentaient une crainte à l'égard des institutions/peur de l'ASE.

30 évoluaient dans un entourage familial toxique.

25 présentaient une souffrance psychologique.

20 étaient en décrochage scolaire.

8 avaient un parcours migratoire, dont 5 victimes de violences.

liens de confiance avec les institutions ; contribuer au développement harmonieux de l'enfant.

Tous visent, en finalité, à éviter que les enfants soient confiés à des tiers.

### QUELLE MÉTHODOLOGIE ?

Les jeunes femmes de moins de 20 ans sont identifiées dès la déclaration de grossesse ou après l'accouchement. Le principal prescripteur est le département de Seine-Maritime, représentant 44 % des orientations, dont 68 % effectuées par des sage-femmes.

Le CCAS/Ville du Havre et le Groupe Hospitalier du Havre représentent chacun 17 % des orientations. Les agents municipaux ont par ailleurs été formés au repérage des situations préoccupantes et des violences faites aux enfants.

*« Dès que l'on repère une grossesse ou une maternité précoce, on prend immédiatement contact pour proposer notre accompagnement. Évidemment, si on se rend compte qu'on se trouve dans une situation qui relève de la protection de l'enfance du fait de difficultés majeures repérées chez les parents, interrogeant sur un placement à la naissance, on laisse l'ASE gérer la situation. »*

L'accompagnement débute par une réponse aux demandes les plus concrètes des jeunes parents (le plus souvent de la mère), comme, par exemple : « Combien de bodys dois-je acheter ? », « Comment aménager la chambre ? », « Quels sont les meilleurs laits infantiles »... « Souvent, les demandes nous paraissent un peu dérisoires par rapport aux vrais enjeux d'éducation et de santé, mais en répondant à ces premières demandes, nous allons créer un lien de confiance qui va nous permettre de mettre en place un suivi plus pointu, plus "scientifique". D'ailleurs, on leur présente ainsi : nous leur expliquons qu'en nous répondant, ils nous aident à développer de bons outils scientifiques de soutien. C'est bien plus valorisant pour eux de co-construire la prise en charge avec nous. »

Cette entrée par le pratico-pratique est la porte vers les questions plus sensibles de soutien à



## BONNE PRATIQUE

la parentalité, qui pourraient autrement être perçues comme une intrusion.

### UN ACCOMPAGNEMENT MULTIDIMENSIONNEL

Pour assurer cet accompagnement au plus près, le CCAS a recruté à temps plein Sandrine Avenel, éducatrice de jeunes enfants de formation. Et, grâce au Pr Apter, elle bénéficie du soutien de la maternité du Havre en étroite collaboration avec la filière pédopsychiatrique, qui a mis en place un dispositif d'accompagnement psychiatrique périnatal, l'unité panda. Ce dispositif propose un accompagnement psychiatrique périnatal. En cas de grande vulnérabilité avérée, un suivi pédopsychiatrique peut, d'ailleurs, être proposé à la mère.

Au-delà des soins apportés à l'enfant, les jeunes parents sont également accompagnés dans leurs démarches pour poursuivre leurs études ou s'insérer dans le monde professionnel. Les domaines d'intervention sont donc multiples : santé, éveil du tout-petit, relations familiales et affectives, démarches administratives et juridiques, budget, logement, vie sociale, scolarité et insertion.

Cet accompagnement se déroule principalement au domicile des jeunes parents, dans les jardins et parcs de la ville, au sein des structures partenaires (hôpital, centre de PMI, centres sociaux, structures de la petite enfance...) et la durée moyenne de prise en charge est de seize mois. « *Il nous faut aussi évaluer le parcours maternel, connaître le parcours scolaire et les éventuels troubles cognitifs de la mère pour adapter l'accompagnement* », souligne Myriam Jacquens.

La fréquence des interventions auprès des familles n'est soumise à aucune règle fixe et s'adapte entièrement à la situation et à l'évolution des besoins de chaque famille. La responsable décrit ce suivi comme une intervention « en vagues » : des périodes de forte présence lors des moments de crise ou d'inquiétude, alternant avec des phases de moindre sollicitation. Ce rythme peut également varier selon le profil des familles. Certaines ont besoin d'un accompagnement intensif pendant la grossesse et les premiers mois de vie de l'enfant, puis progressivement moins, une évolution somme toute normale.

Pour les cas préoccupants, l'intensité peut être très élevée. Myriam Jacquens se souvient d'une famille chez qui Sandrine Avenel a pu se rendre jusqu'à cinq fois en une semaine. À l'inverse, lorsque la situation se stabilise, le rythme peut descendre à une visite mensuelle.

Les équipes du CCAS mobilisent également l'entourage proche (oncles, tantes, grands-parents, amis...) susceptible d'apporter un soutien complémentaire à la jeune mère. « *Nos interventions ne dépendent pas d'une décision judiciaire ou administrative, elles ne se mettent pas en place sous l'étiquette protection de l'enfance. C'est un vrai plus pour obtenir une participation active, volontaire, et éviter des stigmatisations.* »

Le dispositif comprend également une dimension collective : ateliers parents-enfants autour de la psychomotricité, de l'éveil ou du massage bébé. Des ateliers qui ne sont pas tous réservés aux jeunes mères, l'équipe du CCAS ayant constaté que lorsqu'il n'y avait que des mamans adolescentes, le niveau d'adhésion était plus faible.

Un accompagnement qui reste, bien sûr, soumis à une vigilance constante. En cas de danger avéré pour l'enfant, une information préoccupante peut être transmise aux autorités compétentes, y compris dans le cadre de ce dispositif non contraignant. À l'inverse, le CCAS peut aussi transmettre son évaluation au juge via l'ASE, déjà saisi et qui doit statuer sur le placement éventuel de l'enfant, afin de lui faire parvenir certains éléments positifs constatés dans l'évolution des parents et de leur lien à l'enfant. Il est arrivé que le juge en tienne compte pour décider de ne pas placer l'enfant.



### « PARMIS LES JEUNES MÈRES, PLUS D'UN TIERS ONT QUITTÉ L'ACCOMPAGNEMENT EN SITUATION D'AUTONOMIE DANS LA PLUPART DES DOMAINES DE LEUR VIE. »

#### QUEL BILAN ?

Depuis son lancement, le dispositif a accompagné une cinquantaine de jeunes mères, dont une trentaine ont achevé leur parcours.

« Les résultats observés montrent une amélioration notable de l'autonomie, une parentalité renforcée pour près des trois quarts des bénéficiaires, et un taux de satisfaction élevé des jeunes femmes accompagnées, à hauteur de 75 % », indique Myriam Jacquens.

L'analyse des sorties du dispositif révèle des situations contrastées. Parmi les jeunes mères, plus d'un tiers ont quitté l'accompagnement en situation d'autonomie dans la plupart des domaines de leur vie. 22 % sont sorties en raison d'un déménagement, et 18 % n'ont pas souhaité poursuivre l'accompagnement. Dans 20 % des cas, les enfants ont été confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Fort de ces résultats, le dispositif, expérimental entre 2022 et 2025, a été reconduit pour trois ans. Les partenaires réclament une extension, à terme, du dispositif aux 149 communes de l'arrondissement hospitalier du Havre. À ce jour, la couverture se limite à la seule ville du Havre. Cela permettrait d'accompagner les jeunes mamans qui accouchent au sein de la maternité du groupe hospitalier, qui demandent à intégrer le dispositif mais ne peuvent en bénéficier car elles résident dans les communes limitrophes.

#### CE QUI PEUT ENCORE ÊTRE AMÉLIORÉ

Myriam Jacquens aimerait monter un partenariat avec une équipe de chercheurs pour accompagner ce dispositif. « On tente des choses, mais nous avons maintenant besoin d'une évaluation scientifique sur ce genre de dispositif médico-social pour encore mieux le formaliser », explique-t-elle. Ce serait d'autant plus pertinent que d'autres communes souhaitent s'inspirer du modèle havrais pour développer des projets similaires.

La responsable note, par ailleurs, un retard structurel des institutions sanitaires et sociales dans leur capacité à communiquer sur certains sujets auprès des jeunes publics, là où les plateformes numériques occupent dés-



ormais le terrain. On ne peut plus fonctionner avec les méthodes des années 70 », sourit-elle, en illustrant son propos par l'omniprésence des adolescents sur les réseaux sociaux pour échanger et s'informer. La lutte contre les fausses croyances en matière de contraception est d'ailleurs un chantier majeur et non résolu. « Face aux réseaux sociaux et à TikTok en particulier, les professionnels du secteur sont dépassés ; nous sommes... mauvais, admet-elle. Or, on voit encore souvent des jeunes mères qui refusent le stérilet par crainte de devenir stériles ! »

Pour Myriam Jacquens, la réponse ne peut pas reposer uniquement sur le dispositif maternité précoce. Cela appelle à une mobilisation collective (acteurs de santé, institutions, il doit être associé services sociaux...) autour d'une question centrale : « Quel discours, quelle promotion de la contraception peut-on faire ? Comment positiver la contraception auprès des jeunes femmes ? » Car s'il faut accompagner les jeunes mères pour qu'elles vivent le mieux possible leur maternité, il faut poursuivre également les actions de prévention autour des moyens de contraception et des relations sexuelles et affectives.

# DÉSESCALADE DE LA VIOLENCE CE QUE LE GIGN PEUT APPRENDRE À LA PROTECTION DE L'ENFANCE

À l'occasion d'une journée de formation consacrée aux crises, violences et troubles du comportement, l'École de la Protection de l'Enfance a eu l'idée d'inviter un négociateur du GIGN ! Un pas de côté bien moins « décalé » qu'il n'y paraît. En effet, en croisant les regards, Bruno a proposé aux participants des repères concrets pour penser autrement la désescalade, la posture professionnelle et les conditions d'un retour possible au dialogue avec les enfants et jeunes en proie aux crises, des crises de plus en plus fréquentes dans les lieux de placement.

Dans ce dossier, nous revenons sur cette journée (page 18) et nous échangeons avec Bruno (page 21). Mais avant, nous vous emmenons à Versailles, sur le site même du GIGN afin de mieux connaître l'organisation et les missions de cette unité d'élite.

« **M**ais pourquoi donc le BPE s'est-il rapproché du GIGN ? », êtes-vous légitimement en droit de vous demander. Certes, les enfants sont parfois « difficiles », mais pas au point de leur envoyer les hommes et femmes du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale ! Non, bien évidemment. Mais parmi toutes ses compétences en matière d'intervention, d'acquisition du renseignement, de protection de personnalités... il y en a une qui a du sens en matière de protection de l'enfance : celle de la négociation.

À l'occasion d'une journée de formation consacrée aux crises, violences et troubles du comportement, l'École de la Protection de l'Enfance a donc eu l'idée d'inviter Bruno, négociateur du GIGN, pour mieux comprendre comment ces professionnels parviennent à faire entrer leurs « adversaires » en « désescalade », pour reprendre les termes qu'ils utilisent. Par ailleurs, les gendarmes de la « Cellule nationale de négociation » ne peuvent que constater que, bien souvent, les situations pour lesquelles ils sont mobilisés les mettent en contact avec des personnes ayant eu une enfance marquée par des carences affectives lourdes et des maltraitances.

C'est dans le cadre de ce rapprochement entre le BPE et le GIGN que le lieutenant Bertrand, chef de la Cellule

nationale de négociation de cette unité d'élite, a eu la gentillesse de nous recevoir, à Versailles, pour nous présenter l'organisation de cette élite française de l'intervention de crise.

Avant même d'approcher les lourds sas de sécurité qui nous ont permis d'accéder dans l'enceinte, une « maquette » d'avion grandeur nature a attiré notre regard. À l'évidence, il s'agit d'un des sites d'entraînement de ces hommes et femmes aux compétences physiques hors du commun. Les lieux sont impressionnants. Nous n'en verrons finalement pas grand-chose, si ce n'est l'étonnant musée qui retrace 50 ans d'histoire de l'unité et donne à voir les armes, les uniformes, les outils d'acquisition du renseignement et des reliques d'interventions historiques. Dans ce musée comme dans les couloirs ou à la cafétéria, règne une même ambiance à la fois décontractée et simple, mais où chacun, derrière ses sourires et son uniforme (pour celles et ceux qui en portent), laisse percer une forme de gravité : celle d'hommes et de femmes prêts à risquer leur vie pour la nôtre.

### DECOUVERTE DU « G I »

Entré au GIGN en 2012, Bertrand a d'abord passé une dizaine d'années au sein de la force d'intervention avant de prendre, en 2023, le commandement de



la cellule nationale de négociation. Un parcours construit de longue haleine : sept ans dans l'armée de terre, deux ans en gendarmerie mobile (prérequis obligatoire pour accéder au GIGN) avant d'intégrer l'unité.

Il nous rappelle que le « GI », comme ils l'appellent, a été créé en 1974 dans la foulée des attentats de Munich deux ans plus tôt. « Cela répondait à un vide capacitaire : aucun pays ne disposait alors de force spécialisée pour faire face aux prises d'otages et aux attaques terroristes », explique le lieutenant. Après avoir connu deux réformes structurantes en 2007 et en 2021, « le GIGN, c'est désormais une seule unité mais deux entités complémentaires : le GIGN, basé à Versailles-Satory, et quatorze antennes : sept en métropole, sept en outre-mer. Au total, un peu plus de 1 000 personnes y travaillent, dont 400 à Versailles. »

Les antennes composent le 2<sup>e</sup> cercle de l'intervention spécialisée. Leur formation est plus courte que pour le GIGN de Versailles, unité parachutiste qui dispose des capacités rares dont ne sont pas dotées les antennes. « Sur des crises de très haute intensité, c'est Versailles qui s'engage. Sur des crises de moindre intensité, on bascule sur l'antenne la plus proche, parfois pour préparer notre arrivée. » L'arbitrage revient à la cellule d'évaluation des opérations, qui catégorise chaque mission selon sa dangerosité et sa technicité.

Le GIGN s'articule autour de trois forces opérationnelles. La force d'intervention (environ 80 personnes à Versailles, 400 dans les antennes) traite les affaires de terrorisme, grand banditisme et prises d'otages. Elle est répartie en quatre sections, chacune autonome en personnel et en moyens. Sur ces quatre sections, deux sont en alerte permanente. « L'alerte 1 doit partir dans la demi-heure. Elle couvre les missions imprévues : tout l'équipement et l'armement sont déjà chargés dans les véhicules, les gendarmes n'ont plus qu'à arriver et partir. L'alerte 2 est dédiée aux missions planifiées, suite à une enquête ayant accumulé suffisamment de preuves pour procéder à une interpellation », ajoute Bertrand. Le contrat : être prêt en deux heures.

La force sécurité-protection (environ 50 personnes à Versailles, 120 en antennes métropolitaines) assure la protection rapprochée des diplomates dans les pays en guerre ou en crise. Cette force intègre également le Groupe de sécurité de la présidence de la République (composé pour moitié des effectifs du GIGN). Ses militaires sont également chargés de la protection des anciens présidents et de celle du chef d'état-major des armées. Enfin, la force observation-recherche (environ 50 personnes à Versailles, autant en antennes ultra-marines) est dédiée à l'acquisition du renseignement au profit des services d'enquête de la gendarmerie. En 2025, le GIGN a compté près de 4 000 « engagements » (chaque fois qu'une entité est mobilisée, que cela soit depuis Versailles ou des antennes). « En moyenne, une intervention pour forcené par semaine », précise Bertrand, qui tient à distinguer deux situations souvent confondues : « Un forcené, c'est quelqu'un qui refuse de se soumettre à l'ordre public et qui a fait usage de son arme. Un retranché, lui, n'a pas encore franchi ce cap. »

## DES SPECIALISTES SURENTRAÎNÉS

Le GIGN est placé sous le commandement d'un général autour duquel s'organisent plusieurs cellules spécialisées : relations internationales, veille stratégique sur sources ouvertes, NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique), cynotechnie (travail avec chiens), effraction-déménagement. « Et bien sûr la négociation, qui fait partie de l'état-major opérationnel », précise le lieutenant.

La filière négociation - celle qui nous concerne le plus - s'organise en trois niveaux : négociateur régional, négociateur de crise au GIGN et, niveau 3, celui de coordinateur expert au niveau national. Tous les négociateurs au GIGN sont issus de la force intervention.

Au-delà, la force intervention regroupe de multiples

spécialités : tir longue distance, effraction, Silent Team (équipes d'infiltration discrète), franchissement, parachutisme à très grande hauteur, plongée d'intervention. Toutes intègrent des négociateurs de crise, une singularité reconnue mondialement.

## RECRUTEMENT ET FORMATION

Intégrer le GIGN impose un prérequis : être gendarme. « *Même un militaire expérimenté des forces spéciales de l'armée de terre doit d'abord repasser par une école de gendarmerie avant de se présenter aux tests* », souligne Bertrand. Pour le GIGN, la sélection s'étale sur trois mois, essentiellement axée sur l'épreuve physique. Une fois admis, il faut compter un an de formation avant d'être pleinement opérationnel. En antenne, les délais sont sensiblement réduits : une semaine de tests, suivie de deux mois de sélection-formation.

Les formations s'appuient sur les retours d'expérience accumulés depuis la création de l'unité, enrichis d'apports extérieurs : psychiatrie criminelle, PNL, questionnement, synergologie (le non verbal), morphopsychologie. « *Ces outils ne sont jamais utilisés de façon mécanique : ils s'inscrivent toujours dans une démarche de recoupe-ment, de faisceau d'indices, de questionnement* », insiste Bertrand.

## LE PRINCIPE FONDAMENTAL : OPÉRATIONNELS AVANT TOUT

Au GIGN, un principe structure l'ensemble du dispositif : « *Celui qui négocie ne commande pas, et celui qui commande ne négocie pas. Mais toute stratégie de négociation doit s'intégrer dans la stratégie opérationnelle du chef*, explique Bertrand. *Et parce qu'on est sélectionnés ensemble, formés ensemble, entraînés ensemble, ça se fait naturellement. Nos négociateurs avant d'être négociateurs, sont des opérationnels. Ce qui n'est pas le cas chez la grande majorité de nos homologues nationaux et étrangers.* » Cette particularité a des conséquences concrètes sur le terrain. « *Si je ne suis pas le négociateur désigné sur une mission, je m'équipe et je pars avec la colonne d'assaut* », précise le lieutenant du GIGN. Surtout, si l'adversaire souhaite négocier en cours d'assaut, le négociateur peut reprendre la parole instantanément... ce qui serait bien plus compliqué si le négociateur était resté dans un bureau.

« *Nous étions dans une maison, à dix mètres l'un de l'autre, l'adversaire nous tirait dessus, se souvient Bertrand. Au bout d'un moment il est sorti les mains vides, épuisé.*

*Nous aurions pu le neutraliser mais nous avons repoussé au maximum l'usage de la force. Ce fut payant.* » C'est là le cœur de la philosophie du GIGN : « *repousser au plus loin l'utilisation des armes, laisser toujours une porte de sortie ouverte* », résume le lieutenant.

Cette intégration produit également une fluidité de commandement : « *En tant que négociateur, je comprends naturellement les contraintes tactiques du chef. Je suis un outil d'aide à la décision (évaluation du risque, de l'urgence, de la dangerosité) et non pas un consultant extérieur qu'il faudrait convaincre.* »

## LA NÉGOCIATION : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

La négociation au GIGN compte vingt personnes : cinq au sein de la cellule nationale que commande Bertrand (tous coordinateurs experts en négociation), et quinze négociateurs répartis dans les quatre sections de la force d'intervention. S'y ajoutent 480 négociateurs régionaux déployés dans l'ensemble de la gendarmerie.

« *La cellule nationale a la charge de l'ensemble du volet négociation de toute la gendarmerie, pas seulement du GIGN*, explique le lieutenant du GIGN. « *Pour un forcené 'simple' (quelqu'un qui menace de se suicider par exemple), les négociateurs de section gèrent en autonomie. Mais dès que la crise se dimensionne (tous les enlèvements actuels liés à la cryptomonnaie, par exemple), nous nous engageons.* »

La cellule intervient également en dehors de tout engagement de la force d'intervention : lors de cyberattaques et sur les enlèvements de Français à l'étranger.

« *Nos adversaires ont très souvent des parcours chaotiques*, observe Bertrand. *Enfance difficile, parcours adulte marqué par la drogue, l'alcool, la précarité... un combo malheureusement redoutable.* » Des histoires de vie qui remontent souvent à la surface en pleine négociation. « *Certains abordent alors leurs relations avec leurs parents, leurs traumatismes d'enfance ou leurs sévices, certains nous expliquent que la décision de les confier à l'ASE leur a semblé injuste...* », relate le lieutenant du GIGN. « *Nous sommes prêts à tout entendre, mais nous ne sommes ni psychologues ni thérapeutes. Nous ne sommes pas là pour soigner ou accompagner, nous sommes là pour faire cesser une crise.* »

La maîtrise émotionnelle est une dimension centrale du métier des négociateurs. « *Sur une prise d'otages impliquant un enfant, quand on est soi-même père, on ne peut pas se laisser aller à la sympathie. Ce serait prendre le risque*



*de ne pas avoir les bons mots, au moment où une vie est en jeu* », pose Bertrand d'emblée. Pour y parvenir, Bertrand, comme tous les négociateurs, développe ce qu'il appelle le « costume » : un ancrage émotionnel activé avant chaque mission (Bruno en parle aussi dans l'interview à lire plus loin). À destination des professionnels du social ou de la protection de l'enfance confrontés à une situation de crise, Bertrand formule deux conseils : « Ne pas projeter ses propres émotions sur l'autre et ne pas calquer ce qui a fonctionné avec un enfant sur un autre, car chaque situation est unique. » Et anticiper mentalement : « Tout ce que le cerveau aura pu imaginer à l'avance, il sera moins surpris de le rencontrer. »

### **CE QU'EST UNE NÉGOCIATION RÉUSSIE**

Le taux de réussite global, tous niveaux confondus, négociateurs régionaux inclus, approche les 80 %. « La réussite absolue, c'est la personne qui sort les mains en l'air, mais elle n'est pas toujours au rendez-vous, reconnaît Bertrand. Pourtant, une négociation qui favorise une intervention dans de meilleures conditions, ou qui donne du renseignement au chef, c'est aussi une forme de réussite. » Et parfois, c'est le choix inverse qui s'impose : il y a des cas où les négociateurs conseillent l'as-

saut parce que toute prise de contact aboutirait à déclencher quelque chose de dramatique.

Sur la question de l'échec, le lieutenant du GIGN pose un cadre lucide : « On ne peut pas contrôler complètement la relation à l'autre. Un suicidaire peut se donner la mort malgré quatre heures de négociation et sans que nous ayons commis d'erreur. Le cerveau humain est d'une telle complexité qu'il est très difficile d'établir des critères objectifs. »

### **L'USURE DU MÉTIER**

La durée passée en cellule varie entre deux et dix ans, parfois davantage. « C'est un métier intensément usant. Avoir un téléphone qui peut sonner n'importe quelle nuit, des missions qui s'enchaînent, une forte contrainte sur la vie de famille, tout cela finit par peser », confie Bertrand. « J'ai mis du temps à le comprendre, mais après quatorze ans, je peux le dire : ça use. » Le départ, lui, a son propre poids. « Ce qu'on fait ici, on ne le retrouvera nulle part ailleurs. Les moyens, les missions, les camarades. Quand on ferme la porte du GIGN, c'est fini. Et ça, pour beaucoup d'entre nous, c'est un deuil », conclut le lieutenant du GIGN qui sait ce que lui et ses hommes apportent à la nation.

# LE POUVOIR DE LA NÉGOCIATION DE CRISE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

## Témoignage rare et passionnant de Bruno, négociateur du GIGN

Le 5 février 2026, dans le cadre de la formation « *Enfants confiés : crises, violences et troubles du comportement* », organisée par l'École de la Protection de l'Enfance ([www.ecoleprotectionenfance.com](http://www.ecoleprotectionenfance.com)) trente-quatre professionnels (éducateurs spécialisés, cadres et acteurs de l'Aide sociale à l'enfance) ont participé à une journée consacrée aux stratégies de désescalade des situations de violence en institution. Parmi les experts invités, Bruno, négociateur au GIGN, avec qui les échanges ont été aussi passionnants qu'instructifs.

Par Maël Plaut-Aubry, éducateur spécialisé, formateur et consultant coordinateur pédagogique de la formation au cœur de cet article

Cette formation complétait une première intervention animée par Emmanuelle Toussaint, docteure en psychologie, centrée, elle, sur la compréhension des troubles de l'attachement et leurs ancrages cliniques. Ce second temps a donc déplacé la focale : il ne s'agissait plus seulement de comprendre les crises, mais de penser concrètement la manière d'y entrer, d'y tenir et, si possible, d'en sortir sans aggraver la situation.

Aux côtés de Yasmina Dardari et Pascale Gagnaire Minois, éducatrices au DITEP Blésois Sud-Loire, l'intervention d'un négociateur de crise du GIGN, présenté sous le prénom de Bruno pour des raisons de confidentialité, a constitué l'un des moments forts de l'après-midi.

Le pari pouvait sembler surprenant. Que pouvait bien apporter à des travailleurs sociaux l'expérience d'un professionnel habitué aux prises d'otages, aux retranchements, aux situations forcenées ou aux scènes où la violence est à son paroxysme ? C'est précisément cette différence apparente qui a rendu la rencontre féconde. D'emblée, l'intervenant a pris soin d'écarter l'idée d'une transposition miroir. Il ne s'agissait pas d'importer des techniques militaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, mais de proposer une grille de lecture rigoureuse de la désescalade, fondée sur la communication, la posture, le repérage de la tension et l'ajustement de l'intervention.

Les échanges avec la salle ont très vite montré que le

sujet trouvait des points d'appui concrets dans les réalités du travail éducatif. À plusieurs reprises, des professionnels ont souligné les rapprochements possibles avec leurs propres pratiques : le travail en binôme, la nécessité d'un appui extérieur pour garder de la hauteur, ou encore l'importance de ne pas multiplier les interlocuteurs quand une situation se tend. Une participante l'a formulé très simplement : « *Ce sont les mêmes étapes que l'on rencontre dans notre travail, mais on ne les nomme pas de cette façon-là.* » La séance a ainsi pris la forme d'un va-et-vient constant entre l'expérience du négociateur et les questions des travailleurs sociaux, dans un registre moins spectaculaire que précis.

### QUAND COMMENCE RÉELLEMENT LA NÉGOCIATION ?

Le premier apport de cette intervention a consisté à redéfinir ce qu'est, au juste, une négociation. Le gendarme a pris le temps de distinguer cette notion des représentations courantes qui l'associent spontanément au dialogue, au compromis ou à la recherche d'un accord. Pour lui, la négociation ne commence pas dès lors que deux personnes parlent. Cette formulation a le mérite de clarifier d'emblée le cadre. « *On parle de négociation à partir du moment où il y a un point de tension commun qui a été trouvé* », a expliqué Bruno.

Par « tension », le négociateur désigne un déséquilibre dans la relation, un moment où les positions ne sont

plus compatibles et où la situation risque de s'envenimer si elle n'est pas travaillée. Il peut s'agir d'un refus, d'un sentiment d'injustice, d'une incompréhension ou encore d'une montée émotionnelle. Tant que ce point de tension n'est pas clairement identifié et partagé, les interactions peuvent rester à un niveau informel (discussions, tentatives de régulation ou d'ajustement) sans relever pour autant d'une véritable négociation au sens où l'entend le négociateur. La négociation, elle, suppose un désaccord reconnu comme tel par les deux parties, à partir duquel un travail spécifique peut s'engager. Dans le champ de la protection de l'enfance, ce repère n'est pas anodin. Il oblige à mieux repérer le moment où l'on quitte l'accompagnement ordinaire pour entrer dans un travail de désescalade proprement dit. À partir de cette définition, le négociateur a présenté les trois objectifs qui, selon lui, structurent toute intervention en crise : « *désamorcer le conflit, faciliter la communication, rétablir la relation* ». Interrogés sur la pertinence de ce triptyque, plusieurs professionnels ont immédiatement reconnu une logique très proche de la leur. L'ordre de ces objectifs est cependant décisif. Comme l'a rappelé Bruno, la relation ne se restaure pas en premier : elle vient au terme d'un processus. Il faut d'abord contenir la tension, puis rouvrir la possibilité d'échanger. Dans des institutions où l'injonction au lien est constante, ce rappel a quelque chose de salutaire : il ne suffit pas de vouloir parler avec quelqu'un pour que la parole soit possible.

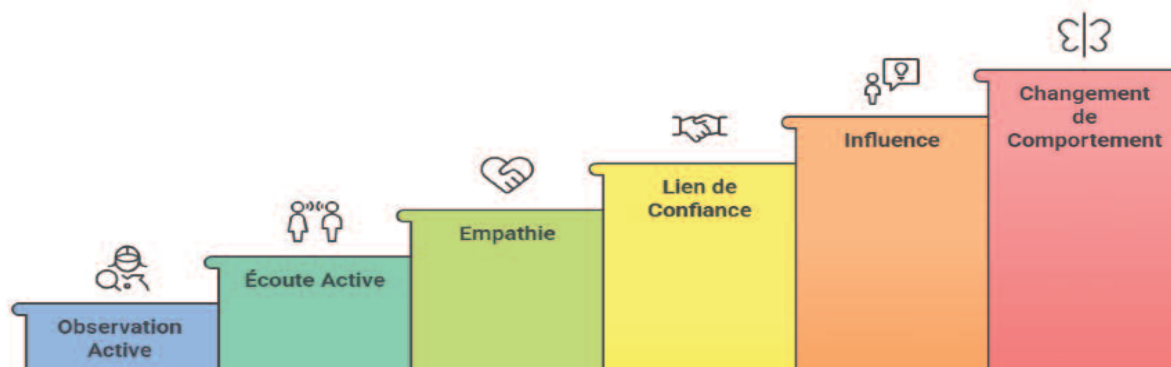
## L'ESCALIER DU CHANGEMENT COMPORTEMENTAL

« *L'escalier du changement comportemental* » est sans doute le modèle qui a le plus retenu l'attention des participants, tant il offre une représentation claire, ordonnée et progressive de la désescalade.

Avant de chercher à obtenir un apaisement, une « red-

dition », une reprise du dialogue ou une diminution de l'agitation, il faut accepter de passer par des étapes successives : l'observation active, l'écoute active, l'empathie, la création d'un lien de confiance, puis seulement la possibilité d'exercer une influence. « *On ne peut pas arriver au changement de comportement sans avoir gravi toutes ces marches* », a insisté Bruno. Autrement dit, le comportement visible n'est pas le point de départ de l'intervention, mais son point d'aboutissement éventuel. Cette progressivité mérite d'être soulignée, car elle entre en tension avec des pratiques souvent contraintes par l'urgence. Le négociateur a rappelé la nécessité d'observer les attitudes, la posture, l'état de tension, la configuration de l'espace, la présence d'un public, les signes corporels qui renseignent sur ce qui est en train de se jouer. Cette « *observation active* » a été présentée comme une étape à part entière et non comme un simple préambule informel, car elle conditionne la qualité de l'entrée en relation. Plusieurs participants ont reconnu que, dans le quotidien institutionnel, cette phase était parfois écourtée, tant la pression à agir est forte.

L'écoute active constitue la marche suivante. Là encore, l'intervention a permis de sortir d'une compréhension trop générale de la notion. Il ne s'agit pas seulement d'entendre ce que l'autre dit, mais de lui manifester qu'il est entendu. Le négociateur a détaillé plusieurs techniques simples et concrètes : les signes d'acquiescement, le miroir, la reprise du dernier mot important, l'attention au rythme, la qualité du silence. En expliquant ces outils, il a montré que l'écoute active est moins une disposition abstraite qu'un ensemble de gestes précis, destinés à provoquer de l'empathie et à installer progressivement un espace relationnel plus sûr. Ces passages ont particulièrement intéressé la salle, parce qu'ils faisaient immédiatement le lien entre théorie et pratique. L'empathie, justement, a constitué un autre point fort de la séance. Bruno a tenu à la distinguer clairement de



la sympathie. « *Comprendre n'est pas adhérer* » et reconnaître l'état émotionnel de l'autre n'implique pas de s'y confondre. Cette distinction a été formulée avec force, à partir de situations opérationnelles lourdes, mais elle a trouvé une résonance immédiate dans les métiers de l'éducation spécialisée où la proximité relationnelle expose fréquemment les professionnels à l'épuisement, à la confusion des places ou à des débordements émotionnels.

À une question portant sur la possibilité, pour des éducateurs, de « *mettre un costume* » ponctuel de négociateur tout en restant des figures de confiance du quotidien, Bruno a répondu avec nuance qu'il fallait « *mettre de la conscience là-dedans* ». Il n'a pas nié la part d'émotion, mais il a rappelé qu'elle devait être tenue, pensée, travaillée, si l'on voulait continuer à agir.

Cette question du lien de confiance a, elle aussi, occupé une place importante. « *Il faut un certain temps pour qu'une personne vous fasse confiance* », a rappelé le négociateur. Or ce lien, une fois construit, demeure fragile. « *Il suffit d'une erreur pour que le processus régresse* », a-t-il prévenu. Cette remarque a trouvé un écho particulier lorsque les échanges ont porté sur la multiplicité des intervenants en protection de l'enfance.

On le sait, dans les établissements les crises se déroulent rarement en face-à-face. Le plus souvent, elles ont lieu sous le regard d'autres jeunes, d'autres professionnels, parfois des familles. Comment, dans ces conditions, penser l'isolement ou l'interlocuteur privilégié ? La réponse de Bruno fut sans équivoque : « *Moins il y a de monde autour, mieux c'est*. » Le gendarme a donc insisté sur la nécessité d'identifier la personne clé, de l'isoler si possible, et de limiter les regards périphériques qui renforcent la théâtralisation ou l'insécurité.

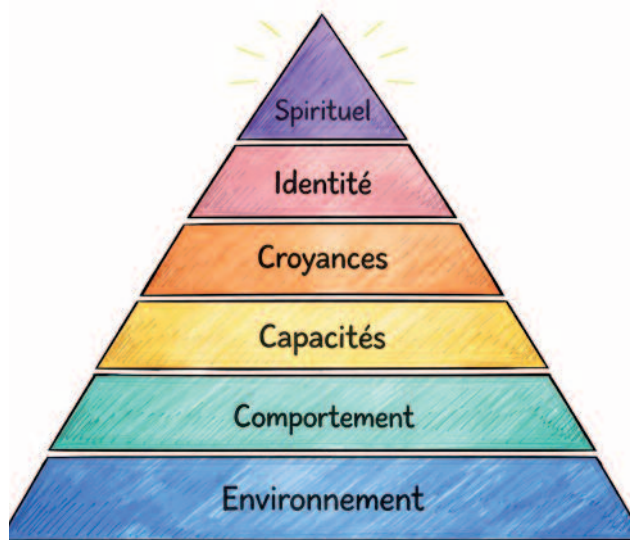
## L'IMPORTANCE DU NON-VERBAL

Et tout ne passe pas par les mots, loin de là. La part du non-verbal et du para-verbal est plus importante qu'on pourrait le penser. En effet, le non-verbal représenterait la part majoritaire de l'impact d'un message, loin devant le verbal proprement dit, a expliqué Bruno qui a rappelé que « *le corps ne ment jamais* ». La posture, le regard, la manière d'occuper l'espace, le ton, le volume ou le débit de voix façonnent donc la relation bien davantage que les seuls mots employés. « *Ce n'est pas ce que vous dites qui a le plus d'impact, mais la manière dont vous le dites* », a-t-il résumé. Pour des professionnels habitués à travailler la parole, les consignes, les explications ou la reprise du cadre, ce dépla-

cement a rappelé une évidence souvent sous-estimée : la désescalade est d'abord une affaire de présence. Autre point marquant : l'articulation entre négociation et contrainte. Là encore, l'intervenant a refusé les oppositions simplistes. « *Ce n'est pas : 'je négocie puis j'utilise la force'. C'est un va-et-vient permanent* », a-t-il expliqué. La force, dans son propos, n'était pas pensée comme l'échec de la parole, mais comme un appui ponctuel, ajusté, parfois nécessaire pour ramener une personne dans un état où la discussion redevient possible.

La salle a immédiatement fait le lien avec certains enjeux institutionnels, notamment autour des contenances physiques ou de la fonction contenante du cadre. Pour le dire autrement, la « force » peut aussi être quelque chose qui vient contenir, qui vient sécuriser, qui vient envelopper. Sur ce point, l'échange a permis d'éviter les caricatures et de montrer que la désescalade n'exclut pas l'intervention ferme, à condition que celle-ci reste proportionnée, lisible, sensée et articulée au lien.

## « LA PYRAMIDE DE DILTS » : UN MONUMENT DE LA COMPRÉHENSION COMPORTEMENTALE



La pyramide de Dilts est un modèle utile à avoir en tête. Elle distingue plusieurs niveaux : l'environnement, les comportements, les capacités, les croyances et l'identité. L'intérêt, dans le cadre de la négociation, est de ne pas se laisser piéger par le seul niveau visible du comportement.

Celle-ci est un modèle psychologique visant à comprendre pourquoi certains changements, méthodes, formations ne tiennent pas leur promesse dans le temps ? Développé par le chercheur américain Robert Dilts, ce

modèle, issu de la Programmation Neurolinguistique propose une lecture des comportements humains organisée en six niveaux, du plus superficiel au plus profond : l'environnement, les comportements, les capacités, les valeurs et croyances, l'identité, et enfin la mission (parfois appelée dimension spirituelle ou systémique). Le principe fondateur est de souligner qu'un niveau supérieur conditionne toujours les niveaux inférieurs. Autrement dit, agir uniquement sur les conditions extérieures ou les habitudes d'une personne ne produira des effets durables que si les niveaux plus profonds (ses croyances, son identité) sont également pris en compte. Ce modèle invite à poser la bonne question avant d'intervenir : le problème relève-t-il d'un manque de moyens, d'une compétence à développer, ou d'une conviction qui bloque ?

Pour aborder les situations de crise de manière sereine, Bruno a insisté sur l'importance de travailler sur ses propres a priori et ses croyances : « *C'est comme ça, qu'en cascade, beaucoup de choses changent* ». Là encore, le parallèle avec le travail social est apparu judicieux et utile. Un adolescent qui crie dans un groupe n'est pas réductible à ses hurlements : il agit dans un environnement particulier, mobilise ou échoue à mobiliser certaines capacités, et s'appuie souvent sur une croyance. Par exemple, celle d'être humilié, rejeté ou injustement traité qui vient toucher son identité. En ce sens, la pyramide de Dilts

fournit un outil d'analyse particulièrement utile pour éviter les réponses trop superficielles.

## **DES MOTS ET GESTES PLUS AFFÛTÉS**

Ce que cette intervention a apporté aux travailleurs sociaux ne tient donc pas à l'importation de recettes venues d'ailleurs, mais à une mise en ordre. Elle a donné des mots, des repères, une architecture à des intuitions professionnelles souvent présentes sans être formalisée. Elle a aussi déplacé certains réflexes. Penser la violence comme un processus à « *désescalader* » plutôt que comme un simple comportement à contenir ; accepter que la relation ne soit pas toujours le premier levier ; prendre au sérieux le non-verbal ; travailler la stabilité des places ; identifier le bon niveau d'intervention. Autant d'éléments qui peuvent enrichir les pratiques quotidiennes sans les dénaturer.

La désescalade n'est donc ni une improvisation ni une affaire de tempérament. Elle relève d'un travail précis, progressif, exigeant, qui suppose de la méthode autant que de la présence. À la fin de la séance, un participant l'a résumé d'une formule juste : « *Ça met des mots sur ce qu'on fait déjà... mais ça nous oblige à être plus précis.* » C'est peut-être là, au fond, l'apport principal de cette intervention : avoir donné aux travailleurs sociaux un langage plus affûté pour penser ce qu'ils font, et ce qu'ils pourraient ajuster lorsque la relation vacille et que la tension menace de tout emporter.

# INTERVIEW

**« Nos univers se rejoignent car nous avons, les uns et les autres, une intention de comprendre l'autre et de lui donner une chance », Bruno, négociateur du GIGN**

**Bruno, négociateur du GIGN, est intervenu lors de la formation de l'École de la Protection de l'Enfance consacrée à la désescalade de la violence. Il revient pour nous sur cette expérience enrichissante.**

Par Olivier Van Caembèke

**LE BPE : Lors de cette formation, quels parallèles avez-vous pu faire entre l'approche de négociation du GIGN et les situations auxquelles sont confrontés les professionnels de la protection de l'enfance ?**

**Bruno :** Même si l'intensité n'est, évidemment, pas la même, en échangeant avec les participants de la formation, j'ai pu constater qu'il y avait de nombreux ponts

entre nos deux univers, des enjeux d'apaisement et de désescalade, similaires.

Les enfants accueillis en protection de l'enfance ont, le plus souvent, des histoires de vie chaotiques. Or bien souvent dans l'exercice de nos missions, nous sommes mis en présence de personnes qui sont dans un moment de leur vie où tout ce qui s'est accumulé depuis leur enfance rejaillit de la manière la plus intense qui

soit avec des violences dirigées contre autrui ou contre eux-mêmes. Attention, je ne dis pas que les enfants passés par l'ASE sont tous des délinquants en puissance, bien au contraire. L'ASE est là pour mettre fin aux troubles subis. Mais force est de constater que bon nombre de nos adversaires ont eu des enfances problématiques. Nos métiers restent bien différents puisque nous, nous ne faisons pas de prévention. Nous sommes appelés uniquement quand il faut mettre fin à une crise.

**LE BPE :** Quel est le premier conseil que vous pourriez donner à quelqu'un qui doit gérer un enfant, un adolescent, en crise ?

**Bruno :** Le principe de base, c'est d'aller s'intéresser à l'autre, d'explorer sa « carte du monde ». C'est l'un de nos piliers. Quand on entre en communication avec quelqu'un, on part du principe que « la carte n'est pas le territoire », comme l'écrivait Alfred Korzybski, philosophe et scientifique américano-polonais. La personne en face de nous a des filtres de perception, de personnalité, culturels, et des biais linguistiques. Il y a la réalité telle qu'elle est, et en face, chacun a sa propre vision. Notre but, c'est d'aller explorer la carte du monde de l'autre. C'est aussi là que nos univers se rejoignent.

Au-delà, dans la protection de l'enfance comme au GIGN, on s'engage pour la vie de l'autre, tout faire pour reculer l'usage des armes, pour que l'issue de la crise se fasse de la meilleure façon possible. Il y a une intention de laisser une chance à l'autre, de le ramener à la raison. Du côté de la protection de l'enfance, c'est accompagner ces jeunes pour que, malgré leur vécu, ils puissent trouver leur place dans la société et s'épanouir. Nos univers se rejoignent, car nous avons, les uns et les autres, une intention de comprendre l'autre et de lui donner une chance, tout simplement.

**LE BPE :** Tout le monde, dans sa vie, avec ses enfants, ses parents, ses voisins... est amené à négocier. Quelles sont les plus grandes erreurs qu'un néophyte puisse commettre en matière de négociation, même avec les meilleures intentions du monde ?

**Bruno :** C'est de projeter sa propre carte mentale sur celle de l'autre, au lieu d'aller découvrir la sienne. Or souvent, on veut donner des conseils, projeter nos mécanismes sur l'autre, alors que lui fonctionne différemment. La meilleure façon de savoir comment il fonctionne, c'est simplement de chercher à le comprendre.

C'est là qu'intervient le questionnement. C'est un outil puissant parce qu'on n'est pas dans le jugement, on est dans : « comment toi tu vois les choses ? ».

**LE BPE :** Il y a une grosse différence entre une négociation professionnelle et une négociation en protection de l'enfance. Quand un éducateur doit négocier avec un jeune en crise, il a avec lui une histoire commune. En quoi cet affect vient-il polluer ou, au contraire faciliter, la négociation ?

**Bruno :** On en revient au point précédent : quand il y a cet affect, on pense savoir ce que l'autre ressent, mais peut-être à tort. Et l'objectif, c'est que notre propre affect n'aille pas entacher la qualité de la relation.

Il faut se rappeler la distinction entre sympathie et empathie. La sympathie, du grec « sun pathos », éprouver avec, ou souffrir avec, c'est plonger avec la personne dans sa souffrance. L'empathie, c'est différent : je me mets à la place de l'autre, je peux comprendre son état émotionnel, mais je n'y adhère pas forcément. En n'y adhérant pas, au lieu d'être une béquille pour l'autre, on devient une épaule, une épaule capable de prendre du recul, de s'écarter un peu des émotions, et de lui permettre d'entrer en communication de manière plus efficiente.

Le négociateur doit créer un début de confiance avec l'adversaire, un petit début d'empathie. Là, en l'occurrence, en protection de l'enfance, le jeune est violent envers un adulte qui est aussi sa figure d'attachement. Donc quelque part, il a déjà un lien empathique, il a déjà un lien de confiance. C'est donc plutôt un atout qu'un handicap. Mais ce lien de confiance n'est pas décorrélié de la représentation qu'a la personne en crise de vous. Dans sa carte du monde, il y a la notion de figure d'autorité. Donc il faut se demander : qu'est-ce que je représente pour cette personne ? Si je ne représente pas l'autorité et que la personne obéit à un certain type d'autorité, il faut savoir ce que, alors, je symbolise. Est-ce qu'il va préférer dialoguer avec quelqu'un qui a du caractère et qui sait lui fixer des limites ? Ou au contraire avec quelqu'un de plus souple ? C'est important d'avoir ce lien, mais quel lien ai-je créé ? Qu'est-ce que je représente pour la personne ? Par le questionnement, les attitudes, les actes, on doit l'identifier.

**LE BPE :** Pendant la formation, vous avez parlé d'un escalier du changement comportemental. Y a-t-il une durée moyenne pour franchir chaque marche, et comment accélérer ce processus ?



**Bruno :** Cet escalier est intemporel et chaque marche doit être respectée ; on ne peut pas brûler les étapes. Il est illusoire de penser qu'on peut partir du bas pour arriver directement en haut. En revanche, cette montée peut se faire dans un temps extrêmement court ou beaucoup plus long. Mais ça ne dépend pas de vous : ça dépend de tout ce qui va se passer pendant la négociation, des facteurs internes comme externes. Le cheminement, c'est toujours le même : d'abord une observation active, puis une écoute active, qui sera notre fil rouge tout au long de la montée. Cette écoute génère de l'empathie, qui permet de créer un rapport, le lien de confiance avec la personne en face. Ce rapport ouvre la voie à une forme d'influence, dans le bon sens du terme, qui conduit enfin au changement de comportement. Et attention, car il suffit d'un événement extérieur ou d'une seule erreur, même au dernier palier, pour redescendre tout en bas.

**LE BPE :** Comment adapte-t-on sa posture, son regard, sa voix face à un adolescent en crise par rapport à un adulte ?

**Bruno :** Dans tous les cas, on s'adapte au niveau non verbal, verbal et paraverbal. Au niveau verbal, on adapte son champ lexical : si la personne parle argot, on se synchronise, sans aller dans la grossièreté. Sur l'état émotionnel, quand quelqu'un « monte dans les tours », on ne reste pas complètement en bas, on va le chercher sans être dans le même énervement, pour ensuite le ramener dans une zone plus confortable pour nous. Sur le non-verbal, on se synchronise sur la posture et la ges-

tuelle : si la personne est très agitée, on ne reste pas de marbre. Et il faut garder en tête les proportions : le non-verbal représente environ 55 % de l'impact, le paraverbal 38 %, et le verbal seulement 7 %. Tout ce qu'on pense maîtriser par les mots ne représente finalement que très peu.

Il y a aussi le positionnement spatial : ne pas s'approcher trop près si la personne ne nous y autorise pas. Et accepter ce qu'on ne peut pas changer, car notre apparence physique génère forcément un préjugé immédiat.

**LE BPE :** Si vous aviez trois principes fondamentaux à transmettre à un non-professionnel sans formation en gestion de crise, ce seraient lesquels ?

**Bruno :** Premier principe : ne pas être prisonnier de sa personnalité. Travailler sur soi, comprendre ses propres mécanismes, pour ne pas les projeter sur l'autre. Deuxième principe : aller découvrir le monde de l'autre. Sans préjugés, sans jugement en position basse, avec une curiosité sincère : « je suis prêt à tout entendre ». Troisième principe : l'authenticité. Quand on parle d'influence, ce n'est pas manipuler l'autre, c'est être honnête sur ce qui se passe, ne pas mentir ou se mentir.

Et puis il y a ce que j'appelle le « costume », autrement dit savoir dans quelle position on va à cette négociation. Il n'est pas recommandé d'y emmener toute sa personnalité. Devant un adversaire, je ne suis pas moi à 100 % : je suis un accompagnateur, j'ai une fonction. Ça supprime toute la partie projection, mes peurs restent les miennes, je ne les dépose pas sur l'autre.

# CONFIDENCES DE CONFIÉS

Lancée dans le précédent numéro cette nouvelle rubrique *Confidences de confiés*, imaginée et rédigée par Ourika, une jeune femme confiée en protection de l'enfance a été plébiscitée par nos lecteurs). Dans chaque numéro, elle continue donc à vous proposer des articles élaborés avec l'aide de pairs : un premier pour aborder une thématique de fond, un second pour se pencher sur ces « petites choses » du quotidien qui n'ont rien d'anecdotique quand on est accueilli en protection de l'enfance. Écoutons les jeunes : ils ont des choses essentielles à nous dire.

## L'ÉCOLE COMME ÉCHAPPATOIRE

Grandir dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, c'est souvent apprendre très tôt que rien n'est acquis. Le logement, les adultes référents, l'établissement scolaire : tout peut changer du jour au lendemain. Dans ce contexte d'instabilité structurelle, l'école devient un terrain particulièrement révélateur, parfois salvateur, souvent semé d'embûches. Derrière ce que les statistiques peinent à traduire il y a ces efforts pour « tenir », des galères et des décrochages, des reprises d'études..., autrement dit, ce que cela signifie de croire en son avenir quand personne ne vous l'a jamais garanti.

Par Ourika

**O**n nous demande souvent ce qu'on veut faire plus tard. Comme si c'était simple d'y répondre quand, parfois, on ne sait déjà pas où on sera dans six mois. Dans les parcours à l'ASE, l'école peut vite devenir compliquée. Les changements d'établissement, les déménagements, les absences, la fatigue mentale ou le manque de stabilité finissent par casser le rythme. Le décrochage ne commence pas toujours par une décision. Il commence souvent par une accumulation.

Et pourtant, malgré tout ça, beaucoup continuent d'aller en cours avec la tête pleine de problèmes. Parce qu'au fond, beaucoup le savent : l'école peut devenir une planche de salut. Pas forcément un endroit parfait. Pas un miracle. Mais parfois le seul espace capable d'ouvrir encore un avenir quand tout le reste paraît instable.

Dans l'ASE, réussir un contrôle, décrocher un stage ou obtenir un diplôme prend souvent une autre dimen-



PHOTO © iStock

sion. Derrière les notes, il y a aussi une manière de reprendre le contrôle sur sa vie. De construire quelque chose à soi. De ne pas rester enfermé dans un parcours de placement.

Le plus dur, finalement, ce ne sont pas toujours les résultats scolaires. C'est le découragement. Cette sensation d'avancer seul, sans toujours avoir quelqu'un pour aider, encourager ou simplement demander : « Ça va à l'école en ce moment ? »

À force, certains finissent même par croire qu'ils ne sont « pas faits pour les études ». Alors qu'en réalité, beaucoup n'ont jamais eu un soutien assez stable pour tenir sur la durée.

Et pourtant, malgré les obstacles, beaucoup avancent. Certains reprennent des études plus tard. D'autres trouvent leur voie dans un apprentissage, une formation, un métier manuel, le social, la santé ou la restauration. Il y a des détours, des pauses, des reprises. Des jeunes qu'on disait « perdus » et qui finissent par se reconstruire à leur rythme. Parce qu'au fond, l'enjeu n'est pas seulement de réussir à l'école. L'enjeu, c'est de réussir à croire qu'on mérite un avenir.

Et puis il y a aussi les rêves qu'on réduit trop tôt. Très jeunes, certains apprennent déjà à être « réalistes ». Les orientations vers les filières courtes ou certains métiers deviennent presque automatiques. Pourtant, le problème n'est pas le CAP, l'apprentissage ou les filières professionnelles. Beaucoup de jeunes y trouvent leur voie. Le problème, c'est quand le choix n'en est plus vraiment un.

Quand un jeune placé parle de devenir avocat, journaliste, médecin ou architecte, les réactions comptent. Parce qu'entendre : « C'est trop compliqué », « ce n'est pas pour toi » ou « c'est trop cher », ça finit par enfermer dans certaines cases avant même d'avoir essayé. Alors que l'école devrait justement servir à ouvrir les horizons, pas à les réduire.

Nous, les jeunes de l'ASE, on ne part pas toujours de la même ligne de départ que les autres. Certains doivent déjà apprendre à survivre avant même d'apprendre leurs leçons. Pourtant, chaque devoir rendu, chaque examen passé, chaque diplôme obtenu devient une victoire qu'on a souvent dû arracher un peu plus fort que les autres.

Et même si réussir sa vie ne passe pas uniquement par l'école, l'absence d'école laisse parfois un vide immense. Parce qu'au-delà des diplômes, elle donne des bases pour comprendre le monde, s'y insérer, prendre la parole, défendre ses droits, croire en ses capacités et imaginer un futur possible.

L'école ne répare pas tout. Mais pour beaucoup de jeunes placés, elle reste une planche de salut. Une façon de rester debout quand tout autour semble encore vaciller.



**Elle s'est choisie pour nom de plume Ourika. Elle a tout juste 17 ans et vit dans le Nord de la France. Confiée à l'ASE depuis ses 2 mois, elle a déjà un doctorat non officiel en, selon ses mots, « résilience créative pour transformer les épreuves et changements en force et énergie ». Même si pour l'instant, elle est en pleine pratique sur le terrain, à mettre de l'ordre dans le chaos, la transformation en inspiration est encore en cours. Passionnée d'écriture et de récits qui font réfléchir, elle adore transformer ses expériences et sa curiosité en histoire. Et quand elle n'écrit pas, elle transforme chaque pause chocolat chaud en laboratoire d'expérimentations de petites idées... (articles compris). Voilà pourquoi l'équipe de la société L'Action Sociale a souhaité lui confier cette précieuse rubrique.**

# LES ÉTUDIANTS ISSUS DE L'ASE VEULENT AUSSI LEUR PLACE

Ancienne enfant placée passée par l'ENS Paris-Saclay et la Sorbonne, Fatime, 26 ans, lance **En place**, une association pour accompagner les étudiants issus de l'Aide sociale à l'enfance dans les filières sélectives, là où leur présence reste quasi invisible et leurs difficultés, largement ignorées.

**D**ans les grandes écoles et les universités prestigieuses, certains parcours restent encore hors champ. Ceux des jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance en font partie. Peu nombreux, rarement identifiés, souvent isolés, ils avancent dans un système pensé pour des étudiants qui disposent déjà d'un filet de sécurité.

Fatime, une étudiante de 26 ans, connaît ce décalage de l'intérieur. Ancienne enfant placée en région parisienne, aujourd'hui passée par l'ENS Paris-Saclay et la Sorbonne, elle lance **En place**, une association destinée à accompagner les étudiants issus de l'ASE dans l'enseignement supérieur, particulièrement dans les filières sélectives, là où ces trajectoires restent presque invisibles. L'idée lui vient d'un constat simple : intégrer une formation prestigieuse est souvent moins accessible.

Entre 12 et 20 ans, Fatime vit en foyer. Dans son quotidien, les études passent souvent après le reste. Non par manque d'ambition, mais parce que d'autres urgences prennent toute la place. Les tensions, la violence, la santé mentale, les crises du quotidien. Dans cet environnement, réussir à maintenir une scolarité stable relève déjà de l'exception. Le jour où elle obtient son bac, les réactions autour d'elle la frappent immédiatement. Dans son foyer, ils sont une vingtaine de jeunes. Deux seulement poursuivent une filière générale. « *Quand j'ai eu mon bac, tout le monde était émerveillé. Ce n'était pas habituel ici.* »

À cela s'ajoutent les obstacles matériels : un ordinateur partagé parfois inutilisable, pas d'imprimante, peu d'espace pour travailler, du bruit en permanence.



**EN PLACE !** 

Association pour la réussite des étudiants issus de l'Aide Sociale à l'Enfance dans l'enseignement supérieur sélectif.

Pris séparément, rien d'insurmontable. Mais accumulés, ces détails finissent par fabriquer un retard silencieux.

Puis viennent les études supérieures sélectives. Et avec elles, une autre forme de fracture.

À l'université ou en grande école, Fatime découvre des étudiants pour qui certaines évidences, comme le soutien familial, la stabilité financière ou le logement sécurisé, ne se posent même pas. Elle, au contraire, doit constamment composer avec cet arrière-plan. Dans ces espaces-là, les anciens jeunes placés sont presque absents, ou invisibles. « *Je cherchais des personnes qui me ressemblaient, mais il y en avait très peu, se souvient-elle. J'étais entre deux mondes, celui du placement et celui des études supérieures : il n'y avait personne au croisement des deux comme moi. Je me posais beaucoup de questions sur mon identité et je m'y suis parfois perdue.* » Le décalage devient permanent : réussir académiquement tout en ayant le sentiment de ne jamais appartenir complètement au décor.

C'est précisément cette expérience qui devient aujourd'hui la force du projet. Car l'association repose aussi sur une forme d'expertise rare : celle d'une personne qui connaît de l'intérieur les codes des parcours sélectifs tout en comprenant les réalités du placement. Une double lecture que peu d'institutions possèdent réellement.

Contrairement aux idées reçues, les difficultés ne s'arrêtent pas à la sortie de l'ASE. Souvent, elles commencent vraiment là. Trouver un logement, gérer les démarches administratives, financer ses études, penser à manger, dormir, tenir psychologiquement sans soutien familial : là où beaucoup d'étudiants peuvent encore compter sur leurs proches, les jeunes issus de l'ASE avancent sans filet.

À cela s'ajoute parfois un choc psychologique différé. Une fois l'urgence passée, certains prennent seulement conscience de ce qu'ils ont traversé. « *Sur le moment, on ne réalise pas. Et une fois seul, tout revient d'un coup* », constate Fatime. Même les expériences étudiantes les plus banales deviennent plus compliquées : partir à l'étranger, faire une année de césure, chercher un garant pour un appartement ou envisager une réorientation.

La jeune femme pointe aussi une forme d'autocensure institutionnelle. Beaucoup de jeunes issus de l'ASE sont orientés vers des formations courtes ou rapidement professionnalisantes, avec une logique implicite : sécuriser vite une situation financière. L'ambition académique, elle, reste souvent reléguée au second plan.



## UNE ASSOCIATION SE MET... EN PLACE

C'est de cette mise en lumière qu'est née *En place*. Plus qu'un simple espace de mise en relation, l'association - que Fatime ne porte d'ailleurs pas seule - ambitionne de devenir un véritable acteur de la réussite des étudiants issus de l'ASE dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les parcours sélectifs où les besoins restent très peu pris en compte.

L'association repose d'une idée centrale : l'accès à une formation prestigieuse ne règle pas, à lui seul, les inégalités de départ. L'association veut donc structurer des outils concrets pour accompagner les étudiants dans des problématiques très précises : orientation, financement des études, gestion des obstacles académiques, insertion professionnelle ou compréhension des codes universitaires, etc. Des ateliers doivent progressivement être mis en place, accompagnés de ressources accessibles et d'espaces d'échange entre étudiants concernés. Le projet prévoit également un travail plus large avec les acteurs universitaires et associatifs afin de mieux identifier les difficultés spécifiques rencontrées par les jeunes issus de l'ASE dans l'enseignement supérieur. L'ensemble sera construit avec un premier comité de réflexion composé d'étudiants concernés et d'alliés souhaitant participer au développement de l'association.

Même si *En place* reste ouverte à différents profils, l'association assume aussi sa spécificité : son expertise se situe surtout autour des études supérieures sélectives et des trajectoires académiques ambitieuses.

# CONFIDENCES DE CONFIÉS

ses, des espaces où les anciens jeunes placés restent extrêmement peu représentés. L'association s'inscrit dans une démarche de plaidoyer visant à améliorer les conditions de vie et d'études des jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance. À partir de constats qualitatifs et de l'identification des difficultés rencontrées avec les institutions, l'objectif est de faire évoluer les dispositifs existants dans l'enseignement supérieur. À terme, il s'agirait de reconnaître un statut spécifique pour ces étudiants, distinct de celui des situations de précarité générale, afin de mieux prendre en compte la singularité de leur parcours.

Comme beaucoup d'initiatives naissantes, *En place* doit encore trouver son équilibre. Premier paradoxe : les principaux concernés restent souvent difficiles à atteindre. Beaucoup préfèrent taire leur parcours. D'autres disparaissent des radars universitaires avant même d'être accompagnés.

L'association doit également composer avec des réalités très différentes selon les étudiants, sans enfermer les parcours dans un modèle unique. « *L'engagement*

*à long terme est compliqué quand on a soi-même un parcours instable* », a bien conscience Fatime.

Reste enfin un défi plus large : faire comprendre aux institutions ce que recouvre réellement un parcours ASE. Pas seulement une question de précarité financière, mais un ensemble de fragilités administratives, sociales et psychologiques que l'enseignement supérieur prend encore mal en compte.

Malgré tout, Fatime observe une évolution. Les questions liées à l'ASE et aux inégalités scolaires émergent davantage dans le débat public. Lentement, le sujet sort du silence.

## « AVANT, C'ÉTAIT TABOU. »

En Place s'inscrit précisément dans cette dynamique : rendre visibles des étudiants que l'enseignement supérieur continue souvent d'ignorer, et rappeler qu'une trajectoire cabossée n'empêche ni l'ambition ni la réussite. Parce qu'au fond, certains étudiants doivent déjà apprendre à survivre avant même d'avoir le luxe de simplement étudier.

## PAS SI ANECDOTIQUE... « CASSOS »

« Cassos » : un mot de six lettres, souvent parti d'une blague de couloir, peut finir par résumer une vie aux yeux des autres. Un terme qui suit les jeunes de l'ASE, de la salle de classe au stage en entreprise. Une étiquette qui se forme, se colle, circule, qui stigmatise et qui finit par effacer des parcours, des efforts invisibles, des réalités que ce mot prétend résumer sans jamais vraiment saisir. « Cassos » : le mot qui colle à la peau des jeunes de l'ASE.

Le mot part vite. Trop vite.  
Au foyer, il peut sortir pour rigoler.  
Un truc lancé entre jeunes, presque automatique.  
— « T'es un cassos. »  
— « Regarde ce cassos. »  
Personne ne s'arrête vraiment dessus.

Mais dès que le cadre change, le mot change aussi.  
En cours, en stage, devant des adultes ou des personnes extérieures, il ne sonne plus pareil.  
Là, il colle à la peau.  
Ce n'est plus une vanne. C'est une manière de regarder quelqu'un.



« Cassos » ne veut pourtant pas dire grand-chose de précis.

C'est un mot qui sert à ranger vite : trop bruyant, trop pauvre, trop en colère, pas « comme il faut ».

Une étiquette rapide, sans explication.

Et à l'origine, « cas social » est un terme devenu « banal », utilisé dans le social pour parler de situations d'accompagnement. Rien d'une identité.

Dire qu'on est à l'ASE n'est déjà pas neutre.

Mais le vrai problème n'est peut-être pas le mot en lui-même.

C'est ce qu'il déclenche dans la tête des autres.

Une image déjà prête. Une histoire qu'on croit pouvoir deviner.

« Tu es de l'ASE ? »

Pour certains, ça suffit à tout résumer.

« Cassos », et l'affaire est classée.

Comme si ASE et « cassos » allaient naturellement ensemble, sans nuance.

Ce raccourci simplifie des réalités qui, elles, ne le sont pas.

Ce décalage, on le retrouve aussi dans les espaces de parole.

Lors d'une commission sur la participation des jeunes dans les parcours de l'ASE, la salle est remplie : jeunes, professionnels, cadres, référents. Deux mondes qui se croisent.

À un moment, un jeune prend la parole. Il ne détourne pas le sujet.

Il dit simplement :

« On en a marre d'être traités de cassos. »

La salle réagit immédiatement. Pas par de longs discours, mais par des regards, des hochements de tête. Beaucoup acquiescent.

Parce que cette phrase ne tombe pas dans le vide. Elle met des mots sur quelque chose de déjà partagé. Un ras-le-bol qui circule, souvent silencieux, mais bien présent.

Ce mot revient ailleurs, dans d'autres discussions entre jeunes. Parfois dit, parfois subi. Pas toujours avec la même intensité, mais avec le même fond.

Au final, « cassos » ne désigne rien de stable.

Il dit surtout ce qu'on projette sur les autres.

Et peut-être que le problème n'est pas seulement le mot.

Mais la facilité avec laquelle on l'utilise.

Derrière, il y a des parcours complexes, des situations qu'on ne voit pas, des efforts invisibles.

Des jeunes qui avancent comme ils peuvent, qui construisent, qui tiennent.

Mais ce qui reste souvent, c'est une image simplifiée.

Une image qui oublie tout ce qui ne se dit pas.



## 70 ANS D'ENGAGEMENT : UN CAHIER QUI RETRACE NOTRE HISTOIRE ET UN NOUVEAU NOM POUR RÉAFFIRMER L'ESSENTIEL

Il y a des anniversaires qui invitent à la célébration. D'autres qui appellent au recul, à la mémoire et à la projection. L'année que nous vivons appartient à ces deux registres.

Soixante-dix ans après les premiers pas de notre organisation dans le champ de la protection de l'enfance, nous mesurons le chemin parcouru. Et, dans le même mouvement, nous faisons un choix fort : celui de réaffirmer nos valeurs et plus clairement encore ce qui fonde notre engagement, en changeant de nom — sans jamais changer de cap.

PAR FLEUR RIZZA TÉTELAIN

### UN CAHIER ANNIVERSAIRE POUR RETRACER NOTRE HISTOIRE ET NOS ACTIONS

**E**n 2026, la fondation SOS Villages d'Enfants France célèbre son 70<sup>e</sup> anniversaire. Cet événement marque un moment clé de notre histoire : une occasion unique de partager, de rassembler et de réaffirmer les convictions fortes qui fondent notre projet social. Il s'agit également d'une opportunité précieuse de rendre hommage au travail mené, de valoriser les réussites collectives qui ont jalonné ces décennies, mais aussi de projeter la fondation vers l'avenir, avec ambition et lucidité.

Nous avons souhaité partager cette aventure à travers un Cahier spécial, dédié à nos 70 ans.

#### UN REGARD SUR HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'ambition de ce Cahier est double : revenir sur les moments marquants de notre histoire, sur l'évolution de notre modèle au regard de la transformation du sec-

teur de la protection de l'enfance, ainsi que nos contributions aux débats publics, tout en ouvrant des perspectives sur les défis à venir.

Ce Cahier s'appuie sur un important travail de recherches dans nos documents d'archives et de collecte de témoignages. Clara Mallet, Responsable projet au sein de la Fondation, en charge de la coordination de l'écriture du Cahier, raconte : « *Pour écrire ce treizième Cahier, une édition spéciale à l'occasion de nos 70 ans, nous nous sommes plongés dans ses archives. Nous avons exploré les tout premiers documents de présentation de la Fondation, ainsi que les premiers magazines destinés au grand public et aux donateurs. Nous y avons retrouvé de véritables pépites, des documents collector, qui témoignent d'une réelle continuité : depuis 70 ans, les piliers de notre modèle demeurent inchangés. Il s'agit d'accueillir les frères et sœurs ensemble, dans un cadre de vie de type familial — le village d'enfants — et de leur offrir*

*des figures d'attachement stables. Ce travail a aussi été l'occasion de découvrir ou redécouvrir de nombreux témoignages de professionnels, notamment d'éducatrices familiales, qui, au fil des années, ont exprimé avec constance leur engagement. »*



Pour recevoir le Cahier en format papier :  
[cmallet@sosve.org](mailto:cmallet@sosve.org)  
 Pour le télécharger :  
<https://www.sosve.org/publications>

## AUX ORIGINES : UNE INTUITION FONDATRICE

Lorsque notre action débute, dans le contexte encore marqué de l'après-guerre, le secteur de la protection de l'enfance est largement organisé autour de modèles institutionnels collectifs. Les frères et sœurs y sont fréquemment séparés, au nom de logiques administratives ou éducatives alors dominantes. C'est dans ce paysage que

s'inscrit une intuition fondatrice : accueillir des fratries ensemble, dans un cadre de vie de type familial, sur un temps long, auprès d'adultes engagés dans une relation durable.

## PROTÉGER LES FRATRIES : UN CHOIX FONDATEUR DEVENU ENJEU DE POLITIQUE PUBLIQUE

Cette intuition n'était pas seulement organisationnelle. Elle était profondément relationnelle et humaine. Elle reconnaissait déjà ce que de nombreuses recherches viendront confirmer plus tard : les liens fraternels constituent souvent, dans des parcours de vie marqués par les ruptures, l'un des derniers socles affectifs sur lesquels un enfant peut s'appuyer. Protéger ces liens, c'est offrir une continuité, une mémoire partagée, une sécurité.

Ainsi, depuis plus de 70 ans, nous permettons à des frères et sœurs confiés à la protection de l'enfance de grandir ensemble, lorsque cela est dans leur intérêt. Cette conviction, à la fois simple et exigeante, irrigue notre action depuis l'origine. Elle repose sur une idée aujourd'hui largement partagée, mais qui ne l'a pas toujours été : pour bien grandir, un enfant a besoin de liens stables, de figures d'attachement durables et de repères continus. Le lien affectif n'est pas un risque, c'est la condition même de la reconstruction.

Dans un contexte où les parcours des enfants confiés à la protection de l'enfance sont souvent jalonnés de ruptures successives, d'instabilités ou de violences, ce sont les relations durables et sécurisantes qui permettent, jour après jour, de se reconstruire. Il est alors essentiel que ce qu'il reste de lien — notamment fraternel — soit protégé et soutenu.

Cet engagement en faveur de l'accueil conjoint des fratries ne relève plus seulement d'une conviction éducative ou d'une pratique professionnelle : il s'est progressivement affirmé comme un véritable enjeu de politique publique. En France, la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants est venue réaffirmer avec force le principe du maintien des liens fraternels, en posant que la séparation des frères et sœurs doit rester l'exception et être strictement justifiée au regard de l'intérêt de l'enfant. Dans le même mouvement, notre Fondation, en collaboration étroite avec Action Enfance, a inscrit



Fondation  
VILLAGES D'ENFANCE  
ENSEMBLE

ANCIENNEMENT SOS VILLAGES D'ENFANTS

le modèle des villages d'enfants dans le Code de l'action sociale et des familles, consacrant ainsi un mode d'accueil fondé sur la stabilité, la continuité des liens et la vie en fratrie dans un cadre de type familial.

Ces évolutions s'inscrivent dans un cadre plus large, porté notamment par les Lignes directrices des Nations unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants, qui rappellent deux principes essentiels : la nécessité — ne recourir au placement qu'en dernier ressort — et l'adéquation — garantir que le mode d'accueil choisi réponde de manière adaptée aux besoins de l'enfant, notamment relationnels et affectifs. À cet égard, la préservation des liens fraternels et la qualité des environnements d'accueil apparaissent toujours comme des exigences pleinement actuelles. Elles confirment que les intuitions fondatrices qui guidaient notre action il y a 70 ans rejoignent aujourd'hui les standards les plus exigeants en matière de protection de l'enfance.

Au fil des décennies, notre fondation a accompagné des milliers d'enfants et de jeunes. Les profils ont évolué, les parcours se sont complexifiés, les contextes familiaux se sont transformés. Pourtant, un fil rouge demeure : des professionnels engagés, des équipes pluridisciplinaires, des partenariats territoriaux, des institutions publiques et une pluralité d'acteurs. Chacun à leur place, ils incarnent notre devise, depuis toujours : il faut tout un village pour faire grandir un enfant.

## FAIRE VILLAGE : UN MODÈLE TOUJOURS PERTINENT FACE AUX DÉFIS ACTUELS

Les enfants que nous accompagnons grandissent ensemble au sein de villages conçus comme des lieux de vie, ouverts sur leur environnement, ancrés dans la vie locale, inscrits dans les territoires et les dynamiques de proximité ; et non comme des institutions fermées. Les enfants et les jeunes vont à l'école du quartier, participent à des activités sportives ou culturelles, nouent des relations au-delà du village. Ils grandissent dans un environnement qui leur permet d'expérimenter une forme de normalité, tout en bénéficiant du cadre sécurisant et protecteur dont ils ont besoin. Les enfants apprennent à se poser pour mieux, un jour, se projeter. Faire village, c'est précisément cela : créer les conditions d'un quotidien stable, tout en restant ouvert au monde. C'est pen-



ser l'ancrage territorial non comme un décor, mais comme une ressource éducative à part entière. Cette organisation repose sur un modèle d'accueil de type familial singulier, au cœur de notre projet. Dans chaque maison, les enfants vivent avec un ou une éducatrice familiale, qui partage leur quotidien sur des temps longs, dans une relation éducative et affective inscrite dans la durée. Relayé par un ou une aide familiale, ils et elles garantissent à la fois la continuité de l'accompagnement et la stabilité des repères pour les enfants. Ce binôme professionnel constitue un pilier essentiel du modèle : il permet d'allier engagement relationnel, qualité éducative et sécurisation du cadre. Il offre aux



enfants une présence adulte constante, identifiable, et structurante, tout en assurant la continuité du service dans le respect des professionnels. Cette organisation rend possible, concrètement, ce que recouvre l'idée de « cadre de vie familial » : un quotidien partagé, des liens durables et une attention individualisée. L'engagement de la Fondation en tant qu'acteur de solidarité internationale, l'un de ses trois piliers sociaux, reste également inchangé. A l'international, la Fondation continue de soutenir une dizaine de pays, en accompagnant des associations locales qui agissent au plus près des besoins des enfants et des familles. Ces partenariats permettent de développer des réponses concrètes et adap-

tées aux contextes locaux : accueil de type familial pour les enfants privés de protection parentale, programmes de renforcement des familles pour prévenir les séparations, accès à l'éducation et aux soins, ou encore interventions d'urgence en situation de crise. En partageant son expérience et en soutenant la professionnalisation des acteurs locaux, la Fondation contribue ainsi à diffuser une approche exigeante de la protection de l'enfance, centrée sur les droits de l'enfant, la qualité des liens et la stabilité des parcours. Ancrées dans les communautés, ces actions concourent à une même ambition : permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement protecteur, durable et porteur d'avenir.

Depuis 70 ans, en France comme à l'international, notre fondation a appris, expérimenté, ajusté ses pratiques. Elle a grandi avec les enfants qu'elle a accompagnés, avec les équipes qui la font vivre, avec les partenaires institutionnels et associatifs qui l'entourent. Cette expérience accumulée ne constitue pas un modèle figé, mais une ressource collective, mise au service d'une ambition commune : améliorer les réponses apportées aux enfants et aux jeunes confiés à la protection de l'enfance. Nous agissons pour aujourd'hui. Chaque jour, pour répondre aux besoins concrets des enfants qui nous sont

confiés. Mais nous agissons aussi pour demain. Pour que chaque enfant puisse, à l'âge adulte, s'appuyer sur des racines assez solides pour trouver librement sa place dans la société.

Or, les enjeux actuels et à venir de la protection de l'enfance sont nombreux : tensions sur les dispositifs, besoins accrus en accompagnement, attentes renforcées autour de la qualité d'accueil, de la participation des enfants, de la continuité des parcours. Dans ce contexte, notre responsabilité est de continuer à « faire village », au-delà de nos propres structures.

---

## UNE MISSION INCHANGÉE, UN NOM QUI DIT MIEUX CE QUE NOUS SOMMES

Cette année anniversaire est aussi un moment charnière : notre fondation change de nom et devient la Fondation Villages d'Enfance Ensemble.

### **CHANGER DE NOM POUR RÉAFFIRMER L'ESSENTIEL : AGIR, ENSEMBLE, POUR LES ENFANTS**

Depuis plus de 70 ans, nous permettons à des frères et sœurs confiés à la protection de l'enfance de grandir ensemble. C'est cette mission qui guide chacune de nos actions, chaque jour, sur le terrain. Elle s'incarne dans nos villages d'enfants, dans l'engagement des équipes, et dans les parcours de vie que nous accompagnons dans la durée.

Aujourd'hui, nous ouvrons une nouvelle étape de notre histoire à l'occasion de notre année anniversaire. En devenant la Fondation Villages d'Enfance Ensemble, nous renforçons notre indépendance et notre capacité d'action pour inscrire durablement notre mission, reconnue d'utilité publique, au service des enfants. Ce nouveau nom ne marque pas une rupture. Il réaffirme qui nous sommes : une fondation engagée, ancrée

dans le paysage de la protection de l'enfance, tournée vers l'avenir.

Cette évolution s'accompagne aussi d'un choix structurant : celui de nous retirer de la fédération internationale SOS Children's Villages, afin d'agir en totale cohérence avec nos exigences en matière de gouvernance et de protection de l'enfance. Un choix de responsabilité, pour continuer à porter notre mission avec clarté et intégrité.

Pour les collectivités publiques et l'ensemble de nos soutiens, rien ne change. Et c'est essentiel de le dire. Les besoins restent immenses, notre mission pour y répondre ne change pas. Elle se renforce.

Dans nos villages d'enfants, nous continuons à accueillir des fratries pour leur offrir un cadre de vie stable, des repères durables et des liens affectifs essentiels pour se reconstruire. Chaque enfant y est accompagné dans son parcours, dans ses besoins, dans ses projets, jusqu'à son entrée dans la vie adulte.

À l'international, nous concentrons désormais notre action dans 10 pays prioritaires pour agir de manière plus directe, plus exigeante et plus lisible, au service des enfants et des familles.



Et ensemble, nous continuerons à porter des combats concrets, à travers notre travail de plaidoyer notamment, pour faire évoluer l'accompagnement des enfants et des jeunes confiés. Défendre un accompagnement des jeunes au-delà de 18 ans, jusqu'à 25 ans si nécessaire. Garantir que les fratries ne soient pas séparées. Faire progresser la prise en compte des droits des enfants dans les politiques publiques et améliorer la qualité de la prise

en charge. Améliorer, concrètement, leur quotidien. Ce qui nous unit, c'est une conviction simple : aucun enfant ne se construit seul et sans attache. Aujourd'hui, sous un nouveau nom, nous poursuivons ce chemin avec la même exigence et la même humilité. Parce que, plus que jamais, un enfant a besoin de liens pour grandir. Et parce qu'il faut toujours tout un village pour les faire vivre.

# Clermont-Ferrand ouvre ses portes à « la plus grande famille de France »

## Retour sur le 68<sup>e</sup> congrès de la FNADEPAPE

**Les 7 et 8 mars 2026, la FNADEPAPE tenait son 68<sup>e</sup> congrès national à Clermont-Ferrand. Avec 86 associations départementales adhérentes, un délégué général nouvellement en poste et 160 représentations dans les instances nationales en 2025, la fédération affiche une croissance inédite, sans pour autant relâcher ses combats pour les droits des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance.**

**La Chapelle des Cordeliers** est l'un de ces lieux où la pierre parle. Ancien couvent franciscain reconverti en espace culturel, elle domine de sa silhouette le centre historique de Clermont-Ferrand. C'est ici que la Fédération nationale des associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (FNADEPAPE) a tenu les 7 et 8 mars derniers son 68<sup>ème</sup> congrès national. Monique Ferreira, présidente de l'ADEPAPE du Puy-de-Dôme, avait relevé le défi de l'accueil avec un soin manifeste. La chaleur qui caractérise ce département, déjà éprouvée lors des congrès précédents, s'est retrouvée dans chaque détail de l'organisation, du fléchage des temps forts à la préparation des interventions, en passant par l'animation de la soirée de gala.

Le samedi après-midi, le président fédéral Jean-Marie Muller ouvrait les travaux. Autour de lui, les délégations des associations départementales, venues de toute la France. Dans la salle, des visages connus et d'autres plus récents, témoignant du renouvellement permanent du réseau.

La dimension institutionnelle de l'événement était bien présente puisqu'Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand, était représenté par une Dominique Briat, adjointe et présidente du CCAS, et Lionel Chauvin, président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme par Éléonore Szczepaniak, vice-présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse. La sénatrice Marion Canalès et la députée Marianne Maximi avaient également tenu à être présentes au titre de leurs mandats parlementaires, un signal politique que la fédération enregistre avec attention.



La table ronde du samedi après-midi.

Ce congrès s'inscrivait dans un moment particulier pour la FNADEPAPE. Quelques mois plus tôt, Jean-Baptiste Gasselin avait pris ses fonctions de délégué général. Son recrutement en novembre 2025 marquait un tournant organisationnel pour une fédération longtemps portée par le seul engagement bénévole de ses administrateurs. Afin d'afficher les ambitions nouvelles aux yeux du mouvement, c'est à lui que le président a confié la présentation de l'analyse des perspectives, après le rapport d'activité du dimanche matin.

Deux journées pour faire le point, regarder en face les défis, et avancer. Le thème de la table ronde du samedi après-midi donnait le ton : « *Créer des liens, ouvrir des chemins : le rôle de l'entraide au sein des ADEPAPE dans les liens d'attachement et l'accès à l'autonomie.* » Une formulation qui se veut au-delà d'une simple déclaration d'intention, tel le reflet fidèle de ce que font les associations au quotidien, loin des tribunes et des effets d'estrade.

## UN MOUVEMENT EN CROISSANCE ET DES COMBATS QUI DURENT

C'est avec une satisfaction assumée que Jean-Marie Muller ouvrait son rapport moral. La FNADEPAPE compte désormais 86 associations départementales adhérentes, un niveau jamais atteint dans son histoire. Les créations et relances de l'année écoulée ont essaimé sur tous les territoires : Alpes-de-Haute-Provence, Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Hauts-de-Seine, Mayotte, sans compter les soutiens actifs dans l'Ain, les Hautes-Alpes, l'Isère, le Maine-et-Loire ou encore la Manche. À l'horizon, l'objectif des 101 associations, pour une présence dans chaque département de France.

Ce développement, loin d'être le fruit du hasard, repose pleinement sur l'engagement d'hommes et de femmes qui ont choisi de transformer leur propre parcours en protection de l'enfance en une ressource pour les autres. Ce que le président appelle la légitimité intergénérationnelle de la parole des ADEPAPE est repris par Jean-Baptiste Gasselin comme étant « *une expertise irremplaçable* » : celle de personnes qui savent par expérience ce que signifie grandir loin de sa famille, voire sans sa famille.

Pour autant, le président ne cède pas à l'autosatisfaction. L'actualité législative méritait attention. Deux textes étaient dans les tuyaux au moment du congrès : une proposition de loi d'initiative parlementaire sur l'intérêt de l'enfant, adoptée en janvier à l'unanimité des trente-cinq députés présents, - ce que le président com-



Le président Jean-Marie Muller lors de son rapport moral.

mente avec ironie contenue - et un projet de loi ministériel visant à « sécuriser la protection de l'enfance ». La position fédérale reste constante : appliquer les lois existantes avant d'en écrire de nouvelles, comme le recommandait déjà le rapport du Sénat en 2023.

Le paysage associatif n'est pas épargné non plus. De nouveaux acteurs se sont positionnés sur la représentation des personnes accueillies en protection de l'enfance : le mouvement « Repair's », les « Ambassadeurs de la résilience », les « Oubliés de la République », un « collectif de vigilance des enfants placés » ... La FNADEPAPE reconnaît à chacun le droit d'exister. Elle ne cautionnerait pas pour autant des démarches qui, selon elle, relèvent davantage de l'exposition médiatique que d'un travail de représentation sincère et ancré dans les territoires. Sa reconnaissance d'utilité publique, obtenue en 1979, engage une éthique que le mouvement entend préserver.

Sur le fond, deux chantiers mobilisent la fédération : l'obtention d'un congé de représentation pour les bénévoles salariés et une application plus égalitaire de la loi pour les jeunes de 18 à 21 ans en sortie d'ASE. Les deux sont liés car sans moyens, la représentation reste lettre morte. Le congé de représentation tient une place stratégique dans les priorités fédérales car la loi de mars 2016 a inscrit la représentation des personnes concernées dans les instances nationales et départementales de protection de l'enfance. Les représentants des ADE-



PAPE y siègent au titre d'une mission légalement reconnue, mais cette reconnaissance ne s'accompagne d'aucune compensation. Un bénévole salarié, fonctionnaire ou encore chef d'entreprise doit poser ses propres congés pour honorer ses mandats.

Il s'agit là d'une discrimination silencieuse qui exclut de fait ceux qui ne peuvent pas consacrer leurs jours de repos à des missions d'intérêt général et fragilise les associations dont la représentativité repose sur la continuité de l'engagement bénévole. La FNADEPAPE ne baisse pas la garde. Grâce à ces travaux, une proposition de loi a été récemment soumise à l'Assemblée nationale et représente une fenêtre parlementaire que la fédération entend saisir pour engager un dialogue avec les élus en nommant la réalité du terrain et en mesurant ce que coûte concrètement l'engagement.

## LA TABLE RONDE OU QUAND LA PAROLE FAIT LIEN

L'après-midi du samedi était réservé à ce que beaucoup de participants considèrent comme le cœur du congrès : la table ronde. Elle réunissait huit personnes dont les trajectoires couvrent plusieurs générations d'expériences au sein des ADEPAPE. Adeline, 36 ans, avait été nouvellement élue présidente de l'ADEPAPE 72. Angie, 26 ans, membre active de l'ADEPAPE 83, venait de rejoindre une formation d'accompagnant éducatif et social. Armen, 25 ans, est arrivée en France comme mineur non accompagné. Il est aujourd'hui en quatrième école d'ingénieur en alternance et 1<sup>er</sup> vice-président de l'ADEPAPE 54. Stéphane, encore en contrat jeune majeur, poursuivait des études d'infirmier avec l'objectif d'une spécialisation en chirurgie dentaire. Hamza, 27 ans et président de l'ADEPAPE 13, résumait d'une formule ce que l'association représente pour lui : « transformer une blessure en force collective. ». Valentin, 28 ans, administrateur de l'ADEPAPE 63 depuis 2021 et inspecteur du travail, disait de l'ADEPAPE qu'elle est « la seule famille que l'on a de droit lorsque l'on grandit à l'ASE ». Evan, éducateur spécialisé et référent social à l'ADEPAPE 69 parlait de liens de filiation dans les ADEPAPE. Lionel, 65 ans, président de l'ADEPAPE 71 et directeur général retraité, incarnait quant à lui la dimension intergénérationnelle de l'échange.

Les deux séquences de discussion ont permis d'explorer deux questions complémentaires. Comment l'entraide agit-elle sur les liens d'attachement ? Et dans quelle mesure devient-elle un levier d'autonomie ? Les réponses sont venues de l'expérience vécue. Ce qui fait



La présentation d'Estelle Lajili lors de son élection au conseil d'administration.

rester dans une ADEPAPE, c'est une personne, une rencontre, un espace où l'on peut se montrer tel que l'on est sans avoir à se justifier. Ce qui distingue ce lien des accompagnements institutionnels ? Le temps, la liberté, et l'absence d'injonction à « aller bien ».

Le passage du « J'ai reçu » au « J'ai envie de donner à mon tour » est apparu comme un fil conducteur naturel des témoignages. Ce basculement, non obligatoire et non programmé, est rendu possible par un sentiment suffisant de sécurité. C'est à ce moment-là que l'entraide cesse d'être une aide pour devenir un tremplin.

En fin d'après-midi, l'assemblée découvrait en avant-première le film documentaire « *Les ADEPAPE : s'engager et se construire* » réalisé à la suite d'un appel d'offre de la DGCS dans le cadre de la lutte contre « l'ASE bashing ». Il fut projeté en présence de ses deux réalisateurs et a été accueilli avec chaleur. Il mettait en lumière des actions concrètes menées dans les associations, avec des témoignages qui font écho au thème de la table ronde et donnait à voir avec justesse ce que recouvre l'engagement au sein des ADEPAPE. Sa diffusion sur antenne publique est prévue prochainement.

## L'ACTIVITÉ FÉDÉRALE, UNE FORCE DISCRÈTE ET DENSE

Le dimanche matin, Valérie Herouart, secrétaire générale, et Martine Manneville, personne qualifiée et présidente de l'ADEPAPE 54, présentaient le rapport d'activité 2025 devant l'assemblée générale statutaire.



L'assemblée générale du dimanche matin.

Le chiffre marquant : 160 représentations dans les instances nationales au cours de l'année contre 152 en 2024 et 47 en 2016. Une progression qui témoigne du chemin parcouru et de la place désormais reconnue à la fédération dans les débats publics.

Ces représentations se déclinent au sein d'une dizaine d'instances nationales parmi lesquelles le GIP France Enfance Protégée, le Conseil national de l'adoption, le Conseil national de l'accès aux origines personnelles, le Conseil national de la protection de l'enfance, le Haut conseil du travail social, la Haute autorité de santé, le Comité d'entente protection de l'enfance auprès du Défenseur des droits ou encore du Conseil d'orientation des politiques de la jeunesse. À chaque fois, des administrateurs bénévoles et des jeunes représentants qui portent la parole des personnes concernées, avec une constance que beaucoup de structures professionnalisées peinent parfois à atteindre.

Sur le terrain, l'année 2025 a permis la création ou la relance de plusieurs associations. Le délégué général, Jean-Baptiste Gassel, avait déjà été présent dans une quinzaine de départements en l'espace de quelques mois de fonction. Dans son analyse des perspectives, il a posé les termes d'une transformation nécessaire : le modèle organisationnel, fondé exclusivement sur le bénévolat, a produit des résultats remarquables mais il atteint ses limites face à la complexité croissante des enjeux. Diversification des financements, renforcement des partenariats locaux, amélioration de la visibilité des

ADEPAPE dans leurs territoires sont autant d'orientations qui appellent une structuration. La feuille de route qu'il propose de construire collégialement repose sur trois piliers : aspirations, ambitions, vision.

L'assemblée a également procédé à l'élection d'un nouveau membre au Conseil d'administration. Estelle Lajili, présidente de l'ADEPAPE des Alpes-Maritimes, rejoint l'instance fédérale. Sa connaissance du terrain et son engagement au sein de son département constituent un apport bienvenu pour un CA qui a su, au fil des années, élargir la diversité de ses profils.

Le rapport financier a été présenté par le trésorier fédéral Noël Nardin et a été adopté, de même que les cotisations 2026. La séquence des questions des associations a permis des échanges que les rapports écrits ne captent pas toujours, telles que des situations de terrain, des difficultés locales ou encore des initiatives à valoriser. Le congrès 2027 dont l'organisation a été présentée marquera une nouvelle étape dans ce travail collectif.

Les Cordeliers s'étaient tus, mais ce qui s'y était dit résonnait encore : les ADEPAPE créent des liens et ouvrent des chemins, chaque jour, loin des projecteurs.



**Intéressé(e) pour rejoindre notre réseau et intégrer une association d'entraide par et pour les personnes accueillies en protection de l'enfance ? Contactez le délégué général de la FNADEPAPE à : [jean-baptiste.gassel@fnadepape.org](mailto:jean-baptiste.gassel@fnadepape.org)**

## QUAND LA MACHINE S'EMBALLÉ

PAR MARINE, MÈRE DE ROMAIN

Marine, mère de Romain, nous a contactés à l'occasion de la tenue des Assises de la Protection de l'Enfance pour nous partager son témoignage, son parcours et ses réflexions sur ce que vivent les familles d'enfants confiés. Un éclairage passionnant. Faute d'avoir pu intégrer le témoignage de Marine aux séquences déjà très chargées de l'événement, nous lui avons proposé cette tribune qui, nous n'en doutons pas, ne laissera personne indifférent.

Je m'appelle Marine. J'ai trois fils. Les deux aînés sont adultes aujourd'hui. Le troisième, Romain, avait quatorze ans quand notre vie a basculé. Pas à cause d'un drame, pas à cause d'une violence, pas à cause d'une négligence. À cause d'une décision que j'ai prise et dont je suis fière, même si elle m'a coûté deux ans d'angoisse et une épée de Damoclès qui plane encore sur nous : j'ai demandé de l'aide.

Je ne suis pas une militante. Je ne suis pas une activiste de la protection de l'enfance. Je suis une mère divorcée, seule avec un adolescent qui ne dormait plus, qui passait une partie de ses nuits sur les jeux vidéo en réseau, qui ratait des cours, qui n'arrivait pas à se réveiller le matin quand je tentais de le lever. J'étais épuisée, je sentais que la situation m'échappait. Et j'ai fait ce qu'on dit aux parents de faire quand ils n'y arrivent plus : j'ai frappé à la porte de la justice familiale en pensant que c'était la bonne porte.

Je me suis trompée. Ou plutôt : la porte était bonne, mais ce qui m'attendait derrière n'avait rien à voir avec ce que je cherchais.

### **J'AI DONNÉ DES BILLES. ON ME LES A RETOURNÉES**

J'ai fait des études de droit. Je connais la valeur des mots. Et justement parce que je les connais, je les utilise avec précision. J'ai demandé une aide éducative à la MDS. Quand j'ai rencontré l'éducatrice, j'ai tout dit. Les nuits sans sommeil. Les pannes de réveil. Les disputes du matin. Les mots qui dépassent la pensée quand on est à bout. J'ai parlé de « débordement ». J'ai dit « violence verbale ». J'ai détaillé, parce que pour moi, les mots et les faits ont de l'importance. Je pensais que la précision aiderait les professionnels à compren-



dre. Je pensais que la transparence était la condition du soutien.

Ce qui est terrible, c'est que je leur ai donné des billes. Ils m'ont écouté, m'ont demandé quels étaient mes objectifs éducatifs, mais sans me dire qu'ils centralisent toute leur attention sur mes références à la violence.

Parce que c'est ça qui s'est passé. L'éducatrice, une jeune femme, trente ans tout au plus, a focalisé toute son évaluation sur la violence. Pas sur les causes. Pas sur le contexte. Pas sur ma demande d'aide. Elle interrogeait

toujours sur nos tensions, nos réactions débordantes, mais jamais sur le quotidien. Elle ne nous donnait pas de pistes. On était vraiment dans une évaluation, alors que moi, je cherchais une guidance. Ce glissement-là de l'aide vers l'instruction, du soutien vers la surveillance je ne l'ai pas vu venir. Et c'est précisément ce que dénoncent certains professionnels du droit qui connaissent ce mécanisme de l'intérieur, défendent depuis des années des familles dans des situations similaires et le formule sans détour : « *On n'aide pas les parents, on les signale, on les punit* », explique l'avocate Christine Cerrada. C'est brutal. Mais c'est ce que j'ai vécu.

### **LE RAPPORT : DEUX OU TROIS RENDEZ-VOUS, UNE VIE FRACASSÉE**

Quand j'ai appris la nouvelle, ce fut une catastrophe. Je suis anéantie et en même temps très en colère. Mon fils aussi ne comprend pas.

Parce que la demande de placement en foyer n'est pas sortie d'une expertise approfondie, d'une observation sur plusieurs mois, d'une consultation pluridisciplinaire. Elle est sortie d'un rapport. Un rapport rédigé par une seule personne, après trois rendez-vous. Un rapport auquel je n'ai eu accès que quelques jours avant l'audience. Un rapport dont les conséquences auraient pu être irréparables.

Quand j'ai enfin pu lire ce dossier, j'ai trouvé des erreurs énormes, des jugements à la hache. Voici ce qu'on y lit, et ce que j'y répons, point par point.

On dit que je menace mon fils, sans préciser de quoi il s'agit. Quelle menace ai-je faite ? Je n'ai rien rapporté de tel. Une seule fois, j'ai dit à Romain qu'il pourrait aller vivre chez son père, parce que je pensais que ça pouvait l'aider. C'était une piste, pas une menace. Mais dans le rapport, cette nuance disparaît entièrement.

On dit que je place mon fils comme étant le responsable des violences. C'est faux. On a tous les deux débordé. Mais jamais je ne l'ai considéré comme seul responsable. Il est dans le réactif, moi je suis l'adulte. J'ai simplement considéré qu'il avait une part de responsabilité dans ses actes. Nuance capitale, effacée.

On évoque le fait que Romain n'a pas la possibilité de penser avec moi, mais sans aucun étayage pour l'expliquer. Qu'est-ce que ça signifie, concrètement ? Pas un mot de plus dans le rapport.

On dit que notre logement est trop encombré, qu'il y a peu d'espace pour circuler. Je vis dans 73 mètres carrés. J'y ai élevé mes trois garçons. J'ai des meubles de

famille, des livres, des disques, des jeux, des albums photos. C'est une vie habitée, pas un danger.

On dit que j'assume ma violence. Je ne crois pas. J'ai simplement expliqué que j'étais désarmée face à Romain et que je recherchais justement une aide éducative pour ne pas devenir violente. J'ai demandé de l'aide pour éviter la violence, et le rapport dit que j'assume la violence.

Plus on avançait dans les entretiens avec l'éducatrice, plus j'essayais d'expliquer, d'étayer, et plus j'avais l'impression que je m'enfonçais.

Ce que décrit l'ancien juge des enfants Michel Huyette sur la qualité des rapports sociaux en assistance éducative résonne douloureusement dans mon vécu : « *Les rapports écrits sont pleins de phrases approximatives, de mots et d'expressions vagues ou à multiples sens, d'affirmations péremptoires non étayées par un argumentaire détaillé.* » Ce n'est pas de la théorie pour moi. C'est mon dossier.

### **LES MOTS : UNE GUERRE QUE JE NE SAVAIS PAS QUE JE MENAIS**

Je suis attachée au sens des mots. Je les pèse et les soupèse. C'est peut-être ce qui m'a perdue.

Parce que les mots que j'employais, « violence », « débordement », « altercation », je les utilisais dans leur sens précis, gradué, contextualisé. Mais dans un rapport, ces mots perdent leur contexte. Ils deviennent des signaux. Des codes. Et le code « violence », dans un rapport éducatif, déclenche une réponse automatique du système, indépendamment de ce qu'il désigne réellement.

J'ai vu que mettre des mots très forts sur des situations sème le doute. C'est la leçon que j'ai tirée, amèrement. Parler précisément, honnêtement, avec nuance, c'est se mettre en danger quand votre interlocuteur n'a ni le temps, ni peut-être les outils, pour recevoir ces nuances.

La Haute Autorité de Santé pointe elle, même les faiblesses des rapports d'évaluation en protection de l'enfance, leur manque de fiabilité, leur subjectivité. Et pendant ce temps, des familles comparaissent devant un juge sur la foi d'un document rédigé après quelques visites, par quelqu'un qui n'est pas toujours supervisé, dont le travail n'est pas systématiquement relu par une équipe.

Je vois bien que les juges se basent sur les rapports faits par les éducateurs. D'où la notion de contrôle essentiel de ces rapports, qui ne peuvent pas peser que sur un seul professionnel, qui plus est inexpérimenté. Qui contrôle ces rapports ? Qui contrôle ces écrits ?

## **JE COCHAIS TOUTES LES CASES. C'EST ÇA, LE VRAI PROBLÈME**

J'ai fini par comprendre quelque chose que je n'avais pas vu au départ. Je n'étais pas seulement une mère en difficulté. J'étais un profil. J'avais divorcé une fois, je m'étais séparé ensuite du père de Romain. J'avais trois enfants de pères différents. Je vivais seule. Je rentrais dans un schéma.

Ce schéma, je ne l'ai pas construit. Je ne l'ai pas choisi. Mais il existait dans la tête de quelqu'un qui me regardait, et il a coloré chacune de ses observations, chacune de ses interprétations, chacune de ses formulations dans ce rapport. Tout s'est emballé très vite.

Ce schéma, je ne l'ai pas construit. Je ne l'ai pas choisi. Mais il existait dans la tête de quelqu'un qui me regardait, et il a coloré chacune de ses observations, chacune de ses interprétations, chacune de ses formulations dans ce rapport. Tout s'est emballé très vite.

J'ai l'impression qu'entre une famille monoparentale, c'est un biais de lecture pour l'éducateur.

Ce biais, des professionnels du secteur le reconnaissent aussi. Les situations de monoparentalité, de précarité relationnelle, augmentent statistiquement la probabilité d'être regardées à travers un prisme déjà chargé de soupçons. Non pas parce que ces mères sont moins bonnes. Mais parce que le système, débordé, sous-doté, encombré, a tendance à fabriquer des catégories plutôt qu'à regarder les individus.

Ce n'est pas de la mauvaise volonté. C'est pire : c'est de l'automatisme. Et l'automatisme, dans un dispositif qui peut déboucher sur la séparation d'une famille, n'est-ce pas une faute institutionnelle ?

## **PERSONNE NE CONTRÔLE. PERSONNE NE RÉPOND**

Quand j'ai appris l'existence du rapport et de la demande de placement, j'ai voulu me défendre. J'ai voulu répondre. J'ai voulu au moins savoir ce qu'on disait de moi.

On m'a laissé entendre que je n'avais pas le droit de voir le rapport. J'ai demandé à l'association qui chapeautait l'éducatrice — aucun retour. J'ai contacté la maison départementale, j'ai insisté et j'ai fini par obtenir sa consultation, quelques jours avant l'audience.

Tous ces obstacles mis bout à bout m'ont mise dans une colère froide. Parce que ce n'est pas normal. Parce que dans n'importe quelle procédure judiciaire, les parties ont accès aux pièces qui les concernent. Parce que le principe du contradictoire est un fondement du droit, et que dans la réalité des audiences d'assistance

éducative, il est souvent un principe en carton.

J'ai fini par déposer plainte pour dénonciation calomnieuse. Aucune réponse du conseil départemental sur la qualité du travail qui a été fait. Je ne peux à aucun endroit me défendre.

Dans le rapport, rien n'est développé, rien n'est soutenu, rien n'est étayé. Mais les conséquences sont graves. Ce type de rapport peut aboutir à un placement. Heureusement, le juge n'a pas pris cette voie.

Il nous a entendus. Il n'a pas placé mon fils en foyer. Mais il a maintenu une mesure éducative jusqu'à ses dix-huit ans. Et il y a une clause. En cas d'absence au lycée, Romain partira en foyer. Je vis avec ça chaque matin. Chaque matin où il y a une panne de réveil, une hésitation, une fatigue. La peur revient.

Il n'y a pas de garde-fou. C'est ça, la réalité.

## **CE QUE CETTE EXPÉRIENCE M'A APPRIS, ET CE QUE JE DEMANDE**

Je ne suis pas venue écrire ces lignes pour détruire la protection de l'enfance. Je sais que des enfants ont besoin d'être protégés. Je sais que des professionnels font un travail difficile et nécessaire, souvent dans des conditions impossibles. Le second éducateur qui suit Romain aujourd'hui est quelqu'un de bienveillant, de sensé, et avec lui, il ne se passe trois fois rien, parce qu'il n'y a pas de danger réel dans notre famille.

C'est bien là le problème. Deux éducateurs différents, deux lectures radicalement opposées de la même situation. Laquelle était juste ? Comment un juge peut-il le savoir, s'il ne dispose que d'un rapport rédigé par une seule personne, sans supervision, sans recours ?

Ce que je demande n'est pas révolutionnaire. Ce que je demande, c'est du sérieux.

Je demande que les rapports éducatifs soient relus et validés par une équipe pluridisciplinaire avant d'être transmis à un juge. Je demande que les familles aient le droit d'accéder à ces rapports et d'y répondre, dans un vrai contradictoire. Je demande qu'un jeune professionnel de trente ans, seul avec son stylo et quelques heures d'observation, ne puisse pas déclencher à lui seul une procédure de placement. Je demande que le mot « violence », quand il apparaît dans un rapport, soit défini, gradué, contextualisé, pas simplement posé là, comme une mine.

Je demande, en somme, ce que le droit promet mais que la réalité ne garantit pas : que ma parole compte autant que celle de l'éducatrice. Qu'il y ait « deux poids deux mesures » égaux. Pas deux poids dont l'un, institutionnel, écrase l'autre.



Chacun a sa vérité. Mais il y a deux poids, deux mesures. Le poids de la parole des éducateurs et celle des familles. Je ne comprends pas qu'on laisse une personne seule, un professionnel, faire ce rapport. Quel contrôle derrière ? Il faut une équipe pour interroger la qualité du travail.

## POUR LES AUTRES MARINE

Je sais que je ne suis pas seule. L'avocate Christine Cerrada, qui défend des familles comme la mienne depuis des années, estime, en s'appuyant sur un rapport de l'IGAS, que des dizaines de milliers d'enfants pourraient être placés pour des motifs insuffisants. Ce chiffre me sidère et me reconforte à la fois. Me sidère, parce qu'il dit l'ampleur du problème. Me reconforte, parce qu'il dit que je ne suis pas folle, et que ce que j'ai vécu n'est pas une anomalie : c'est un mécanisme.

Des parlementaires de tous bords ont réclamé en mars 2026, dans une tribune publiée dans *Le Monde*, un ministère de plein exercice dédié à l'enfance, un vrai copilotage, une vraie loi, de vrais moyens. Le gouvernement a installé un comité de refondation. Des rapports s'accumulent. J'espère que cette fois, il en sortira quelque chose de concret.

Parce que pendant que les comités se réunissent, il y a des mères comme moi qui se lèvent chaque matin

avec la peur que leur enfant rate le bus. Qui calculent les absences. Qui ont peur des mots qu'elles emploient. Qui ont appris, à leurs dépens, que demander de l'aide peut se retourner contre vous.

Ce n'est pas de la protection. C'est de l'angoisse organisée.

Il faut que ça change.

---

### Références

Christine Cerrada : « On n'aide pas les parents, on les signale, on les punit (<https://www.actu-juridique.fr/civil/christine-cerrada-on-naide-pas-les-parents-on-les-signale-on-les-punit>)

Audience en Assistance Educative - Les rapports ASE (<https://www.nicenpe.fr/2019/08/assistance-educative-rapports-ASE.html>)

Placements abusifs d'enfants : la fiabilité des rapports d'évaluation en question ([https://www.lemediasocial.fr/placements-abusifs-d-enfants-la-fiabilite-des-rapports-devaluation-en-question\\_K47Zrc](https://www.lemediasocial.fr/placements-abusifs-d-enfants-la-fiabilite-des-rapports-devaluation-en-question_K47Zrc))

Monoparentalité et ASE : quand la précarité pousse vers le placement (<https://www.enfancejeunesseinfos.fr/monoparentalite-et-ase-quand-la-precarite-pousse-vers-le-placement>)

### NOTE DE LA REDACTION

Les prénoms ont été modifiés. Ce témoignage a été recueilli et retranscrit avec l'accord de l'auteure, dans le cadre d'une enquête sur les dérives du système de protection de l'enfance. Nous avons anonymisé les personnes et intervenants.

# AIDE SOCIALE À L'ENFANCE : ET SI CHAQUE ENFANT AVAIT ENFIN SON PROPRE AVOCAT ?

**Une proposition de loi portée par les associations d'anciens enfants placés, des magistrats, des avocats ainsi que la députée socialiste Ayda Hadizadeh entend corriger une anomalie juridique persistante : en France, l'enfant confié à l'Aide sociale à l'enfance est le seul acteur de sa propre protection à ne pas disposer d'une représentation juridique.**

**Par la Fédération des ADEPAPE-Repairs !**

**D**evant le juge des enfants, les parents sont assistés d'un avocat. L'administration (ASE, Conseil départemental) est, elle aussi, représentée. Seul l'enfant, celui dont la vie est en jeu, se retrouve sans défenseur juridique propre. C'est cette réalité qu'une proposition de loi, longtemps attendue par de nombreuses associations dont les ADEPAPE-Repairs !, ambitionne enfin de faire cesser.

## **UNE ANOMALIE DÉNONCÉE DE LONGUE DATE**

Les textes fondateurs n'ont pourtant jamais manqué. L'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et les articles 6 et 8 de la Convention européenne des droits de l'homme posent depuis des décennies la nécessité d'une représentation effective pour toute personne impliquée dans une procédure judiciaire, enfants compris. La Cour européenne des droits de l'homme l'a rappelé à maintes reprises dans ses arrêts. La France, pionnière dans l'édification du droit international des droits humains, est donc en retard sur son propre héritage.

Aujourd'hui, un enfant de l'ASE n'accède à un avocat qu'à travers un enchevêtrement de conditions restrictives : son âge, son degré de discernement apprécié par le juge, sa propre demande. Encore faut-il qu'il sache pouvoir la formuler. Résultat : le droit à un représentant juridique demeure tributaire du territoire, de l'équipe encadrante, et du bon vouloir des acteurs en présence



## **UNE PAROLE TROP PEU ÉCOUTÉE**

Les voix de ceux qui ont vécu cette situation de l'intérieur sont sans équivoque. De nombreux anciens enfants placés témoignent d'avoir dénoncé, seuls et sans être entendus, des maltraitances ou des situations de danger. Certaines prises de position, formulées à temps, auraient pu changer le cours de leur vie. Encore aujourd'hui, des pupilles écrivent aux Conseils de famille pour demander une modification de leur statut, sans interlocuteur juridique pour les accompagner. La confusion autour des administrateurs ad hoc ne fait qu'aggraver le problème. Leur mission n'est pas celle d'un juriste et leurs marges d'action sont limitées. Ils ne peuvent pas désigner un avocat pour un enfant dont la situation



le nécessiterait, ou seulement au terme de démarches incertaines. L'avocat mandaté par un autre acteur (ASE, parents, juge) n'est pas l'avocat de l'enfant : il sert son propre client, et sa position peut diverger de l'intérêt réel du mineur.

### CE QUE CHANGERAIT LA LOI

La proposition de loi, que les États généraux de la justice de 2022 avaient déjà appelée de leurs vœux, prévoit de rendre systématique la présence d'un avocat auprès de chaque enfant suivi en assistance éducative.

Des expérimentations locales ont déjà démontré l'efficacité du dispositif. La profession d'avocat s'est par ailleurs dotée d'un certificat de spécialisation pour garantir un accompagnement adapté à ce domaine particulièrement complexe. L'avocat n'est pas un adversaire du système de protection de l'enfance, il en est un rouage coopératif. Il informe l'enfant, le conseille, lui explique les enjeux des décisions qui le concernent. Il peut identifier et signaler des maltraitances non repérées ou des dysfonctionnements institutionnels. Il renforce l'adhésion de l'enfant aux décisions prises à son égard. Il est, en un mot, sa voix. La collectivité publique peut légitimement s'enorgueillir de prendre en charge les êtres les plus vulnérables. Mais cette prise en charge

ne peut être pleine et entière tant que son premier concerné en demeure exclu.

Garantir un avocat à chaque enfant de l'ASE n'est pas un luxe procédural : c'est la condition d'une protection digne de ce nom.

### QUELLE EST LA PROCHAINE ÉTAPE ?

La proposition de loi a d'abord été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 11 décembre 2025, avec 269 voix pour. Elle a ensuite été examinée par le Sénat, qui l'a adoptée à son tour à l'unanimité le 28 mai 2026 en y ajoutant un amendement repoussant la date d'entrée en vigueur au 6 janvier 2027.

Lors de ce passage au Sénat, le garde des Sceaux et le ministre chargé des relations avec le Parlement se sont engagés publiquement devant les sénateurs à inscrire le texte à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale dans le temps réservé au gouvernement, d'ici le 30 juin. Il reste donc une dernière étape : que les députés adoptent le texte tel qu'amendé par le Sénat.

Nous espérons que ces engagements seront tenus, et que cette dernière lecture marquera l'aboutissement d'un combat porté depuis des années par les militants, les associations d'anciens enfants placés dont les ADEPAPE-Repairs ! font partie et de celles et ceux qui se battent pour leurs droits.



# WEBINAIRES

## Retours des apprenants



### ENFANTS CONFIS : CRISES, VIOLENCES TROUBLES DU COMPORTEMENT

“ J'ai beaucoup aimé les interventions diverses celle du GIGN est très pertinente ce qui m'a permis de faire un pas de côté et questionner ma posture professionnelle.”

9,5/10



### PROSTITUTION DES MINEURS CONFIS

“Qualité des interventions : mélange réflexion théorique et exemples concrets.”

9/10



### LES ÉCRITS PROFESSIONNELS

“ Formation très complète avec la chance de pouvoir échanger avec un juge des enfants. Coté interactif vraiment plaisant.”

9/10



### ACCUEIL ET RECUEIL DE LA PAROLE DES ENFANTS VICTIMES

“ Des belles pistes et outils pour mieux comprendre et agir face à ces situations rencontrées et à venir...  
Merci à vous. ”

9/10

## INSCRIPTIONS

[WWW.ECOLEPROTECTIONENFANCE.COM](http://WWW.ECOLEPROTECTIONENFANCE.COM)

RENSEIGNEMENTS

[inscription@ecoleprotectionenfance.com](mailto:inscription@ecoleprotectionenfance.com)

# Connaître, se reconnaître, agir ensemble

## LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Une publication de L'Action Sociale

Société d'édition, de formation et d'événementiel



Siège social : 11 bis rue de la Planche, 75007 Paris

Tél. : 01 53 10 24 10 - Mail : assises@lejas.com

Web : www.lebpe.fr

Réalisée en collaboration avec :



Fondation  
VILLAGES D'ENFANCE  
ENSEMBLE

AVANCEMENT SOS VILLAGES D'ENFANTS



Association des Directeurs de la Protection de l'Enfance



### RÉDACTION

Rédacteurs en chef : Didier Lesueur et Karine Senghor

Rédacteur et coordinateur : Olivier Van Caemerbeke

E-mail : karine.senghor@lejas.com

Ont aussi collaboré à la rédaction de ce numéro :

Isabelle Bohorques, Ourika, Mael Plaut-Aubry.

### CONSEIL D'ORIENTATION :

**Boris CYRULNIK**, neuropsychiatre, président de l'Association française de recherche en éthologie clinique et anthropologique,

**Catherine DE LA HOUGUE**, ancienne magistrate, **Didier LESUEUR**, directeur général de l'Odas, **Mohamed L'HOUSNI**,

directeur de l'association A. RETIS en Haute Savoie, **Isabelle MORET**, directrice générale la Fondation Villages d'Enfance Ensemble, **Laurent PUECH**, assistant de service social, **Karine SENGHOR**, productrice des Assises nationales de la protection de l'enfance.

### ÉDITION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean-Louis Sanchez

EDITRICE :

Karine Senghor

DIFFUSION : BPE - L'Action Sociale

Tél. : 01 53 10 24 10

E-mail : maria.lillo@lejas.com

Le Bulletin de la Protection de l'Enfance est édité par la société L'Action Sociale SARL au capital de 91 469,55 euros

Siège : 11 bis rue de la planche, 75007 Paris  
Trimestriel - Dépôt légal : Juin 2026

LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, communément appelé BPE, a été créé dans le sillage des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance par la société d'édition et de formation L'Action Sociale organisatrice de cet événement.

Le BPE s'inscrit dans le même objectif de renforcement des liens entre les différents acteurs de la protection de l'enfance (institutionnels ou non), par la connaissance et la reconnaissance de l'autre, des savoir-faire, expériences et regards réciproques. Il s'attache dans chaque numéro à présenter de manière pédagogique les enjeux et préoccupations du secteur, à promouvoir des pratiques innovantes, inspirantes et les divers points de vue des acteurs, y compris ceux des premiers concernés : jeunes et familles accompagnés dans le cadre de la prévention ou de la protection de l'enfance.

Le BPE paraît trois fois par an et propose à ses lecteurs un panel d'articles de fond sur plus de quarante pages : regard international, invité, portraits croisés, bonnes pratiques, participation de jeunes, droits de l'enfant...

Le BPE est une publication proposée et réalisée par l'Action Sociale, société d'édition (le JAS) et de formation (Ecole de la Protection de l'Enfance - Assises Nationales de la Protection de l'Enfance) avec le soutien de la Fondation Villages d'Enfance Ensemble. Il s'appuie aussi sur la collaboration avec la Fnadepape, et les associations Repairs !.

Rendez-vous sur [www.lebpe.fr](http://www.lebpe.fr)





**Conférence-formation en  
distanciel**

# **LES TOUT-PETITS EN PROTECTION DE L'ENFANCE**

**Comment garantir le bien-être et le développement  
des bébés placés durant leurs 1000 premiers jours ?**

**Le 5 novembre 2026  
De 10h à 17h (via Zoom)**



■ ■ Formation théorique et pratique proposée en webinaire de type conférence interactive dans le cadre de l'offre de formation professionnelle continue à distance de l'École de la Protection de l'Enfance.

■ ■ Public visé : les acteurs de la protection de l'enfance dans leur diversité : professionnels éducatifs, sociaux ou médico-sociaux des secteurs public, privé ou associatif intervenant dans le soutien à l'enfance et en particulier à la petite enfance, magistrats, avocats, professionnels, médicaux et paramédicaux, bénévoles...

■ ■ Tarif : 300,00 € nets. L'École de la Protection de l'Enfance est une entité de l'Action Sociale certifiée Qualiopi pour ses actions de formation.



**Contacts :**  
Tél : 01 53 10 24 10  
Contact mail : [inscription@ecoleprotectionenfance.com](mailto:inscription@ecoleprotectionenfance.com)  
Site : <https://www.ecoleprotectionenfance.com/>

**Programme complet  
et inscriptions en  
scannant :**

